

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15°.

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

3<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

COMPTE RENDU INTEGRAL — 46<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Mardi 7 Novembre 1967.

#### SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1968 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4589).

##### Affaires étrangères.

MM. Lepeu, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour les affaires étrangères; Ribière, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères; Roux, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour les relations culturelles; Labarrère, Ribière, suppléant M. Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour les relations culturelles; Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles.

MM. Radius, Billoux, Labarrère, Defferre, Pleven, Inchauspé.

Renvol de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 4603).

#### PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

\* (1 f.)

— 1 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1968 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1968 (n° 426, 455).

Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

#### AFFAIRES ETRANGERES

##### ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : + 188.328.963 francs ;  
« Titre IV : — 138.538.745 francs. »

##### ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS ACCORDÉS PAR L'ETAT

« Autorisations de programme, 23.073.000 francs ;  
« Crédits de paiement, 13 millions de francs. »

## TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme, 79.427.000 francs ;
- « Crédits de paiement, 21.420.000 francs. »

- Le débat a été organisé comme suit :
  - Gouvernement, 1 heure 30 minutes ;
  - Commissions, 55 minutes ;
  - Groupe d'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République, 1 heure 25 minutes ;
  - Groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, 15 minutes ;
  - Groupe communiste, 30 minutes ;
  - Groupe des républicains indépendants, 15 minutes ;
  - Groupe Progrès et démocratie moderne, 20 minutes ;
  - Isolés, 5 minutes.

La parole est à M. Lepeu, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires étrangères. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

M. Bernard Lepeu, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, le budget du ministère des affaires étrangères, que j'ai l'honneur de rapporter au nom de la commission des finances, ne présente pas de difficulté majeure, même si la politique étrangère de la France pose à certains de nos collègues un problème.

A s'en tenir à l'ensemble des dotations regroupées dans le fascicule budgétaire, l'évolution d'une année à l'autre se traduirait par une augmentation globale de 5,7 millions. Cependant, si l'on décompte les services diplomatiques *stricto sensu*, c'est-à-dire après déduction des crédits des relations culturelles et de la coopération technique, ainsi que de la contribution au développement de l'Algérie, les moyens augmentent de 18,7 p. 100. Mais, si l'on retranche les contributions internationales, cette proportion est encore beaucoup plus modeste.

Aussi, en dépit des apparences, le budget des affaires étrangères ne peut être compris parmi ceux qui auront bénéficié d'une priorité.

Dès lors, je me contenterai de livrer quelques points à votre attention.

Les mesures nouvelles prévues pour 1968 au bénéfice de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères forment un total légèrement supérieur à 3 millions de francs.

Les créations de postes s'appliquent principalement au renforcement des effectifs du service central de l'état civil des Français à l'étranger. Mais, pour la plupart, ces 98 emplois nouveaux seront pourvus par recrutement de fonctionnaires contractuels. Or les effectifs globaux du ministère des affaires étrangères comptent déjà une proportion exceptionnellement importante d'agents contractuels, en particulier à l'administration centrale. Une telle situation ne peut qu'appeler des réserves, d'autant que la grande majorité des agents recrutés dans ces conditions sont affectés à des tâches de caractère permanent.

En ce qui concerne les services à l'étranger, les mesures nouvelles entraîneront en 1968 une dépense supplémentaire de 4.505.509 francs. En fait, il s'agit là d'un chiffre net, abstraction faite des mesures d'économie résultant de la réduction des effectifs et des frais de fonctionnement des services français en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

C'est, en définitive, près de 7 millions supplémentaires qui seront mis à la disposition du ministère des affaires étrangères pour le personnel et le fonctionnement des postes à l'étranger.

S'agissant de la représentation diplomatique et consulaire, indépendamment du renforcement de la représentation consulaire française au Québec pour tenir compte du développement des échanges franco-québécois, les mesures d'aménagement prévues pour 1968 portent sur la création d'ambassades à Koweït et à Port-Louis. Je n'insiste pas sur les raisons de cette mesure, qui sont développées dans mon rapport écrit.

L'application du décret du 28 mars 1967 sur la rémunération des agents diplomatiques et consulaires en service à l'étranger constitue le fait le plus notable, en matière de gestion des personnels, depuis le vote du précédent budget.

L'objet de ce texte, qui a été appliqué avec effet rétroactif depuis le 1<sup>er</sup> avril 1966, est d'harmoniser et d'unifier les multiples dispositions précédemment en vigueur pour le calcul des émoluments à l'étranger. Il présente surtout l'intérêt de faire bénéficier les personnels en service à l'étranger, au même titre que leurs homologues servant en métropole, des mesures générales intéressant la fonction publique.

Désormais, la rémunération des agents à l'étranger est fonction du traitement de grade correspondant à l'indice hiérarchique. Elle comprend en outre une indemnité de résidence à un taux variable selon les pays, un supplément familial calculé sur la base de 10 p. 100 de l'indemnité de résidence, et des majorations familiales pour les enfants à charge.

Les agents en poste à l'étranger perçoivent la totalité de leurs émoluments en francs librement convertibles, sauf dans quelques pays où des considérations d'opportunité obligent encore à prévoir un paiement partiel en monnaie locale.

Il est toutefois difficile de préciser dans quelle mesure l'application des ces nouvelles règles contribue à donner à nos personnels à l'étranger une situation comparable à celle dont bénéficient leurs homologues des autres représentations diplomatiques. Pour être significative, la comparaison devrait prendre en considération non seulement les traitements et leurs accessoires, mais aussi les avantages familiaux et ceux qui découlent de l'attribution de logement. Il ne semble pas qu'une étude ait été entreprise sur ce point. Il conviendrait donc que soient recueillis en 1968 les éléments d'information nécessaires à une comparaison valable entre la situation faite à nos diplomates et celle des représentations étrangères.

Si la réforme relative au nouveau mode de calcul des rémunérations constitue un progrès incontestable, elle devrait s'accompagner d'une révision en profondeur des règles applicables pour le remboursement des frais de voyage et de transport de mobilier. Ces règles résultent présentement de textes anciens et, en tout cas, inadaptés à notre époque. Le régime en vigueur est lourd, inutilement complexe et requiert pour son application des effectifs importants qui pourraient être employés plus utilement ailleurs.

La même diligence devrait être apportée à la mise au point et à la publication des projets de réforme statutaire concernant les personnels contractuels et auxiliaires en service à l'étranger. De nombreuses raisons militaient déjà en faveur d'une réforme du décret du 29 janvier 1962 qui a fixé leur statut. Le nouveau mode de calcul des rémunérations a rendu, croyons-nous, cette révision indispensable.

C'est à partir de 1961 que le ministère des affaires étrangères a mis en œuvre un important programme d'investissements immobiliers à l'étranger.

L'action poursuivie dans ce domaine impliquait un recensement général des besoins, un examen attentif des conditions particulières à chaque poste et l'établissement de programmes à court et à moyen terme pour l'acquisition et la construction d'immeubles à l'étranger.

Pour l'application de ces différents programmes, les autorisations inscrites au budget ont été de 18,7 millions de francs en 1965, de 24,5 millions en 1966 et de 22,5 millions en 1967.

Un autre chapitre très important est celui de la presse et de l'information à l'étranger.

Le service d'information et de presse du ministère des affaires étrangères a obtenu, ces dernières années, des moyens supplémentaires pour intensifier la production et la diffusion de la documentation et d'informations écrites ou audio-visuelles. De 1965 à 1967, les crédits ont augmenté régulièrement de 2 millions de francs par an, pour atteindre 26,6 millions de francs en 1967. Pour 1968, l'augmentation sera de 3.110.000 francs et le service de presse et d'information disposera au total de 29,7 millions.

Ces crédits sont en partie mis à la disposition des postes à l'étranger qui procèdent à la publication et à la diffusion de documents d'information français. Un personnel spécialisé d'agents contractuels a été progressivement mis en place à cet effet.

Simultanément, 106 postes diplomatiques et consulaires ont été dotés d'installations permettant la réception du service de l'agence France Presse. De plus, l'extension du réseau radiotélétype d'informations aura permis, à la fin de 1967, d'équiper 130 postes. Ce réseau est utilisé pour la diffusion des services quotidiens en langues française, anglaise, espagnole et portugaise. Il permet l'acheminement de tous les textes intéressant notre politique étrangère, des principales revues de presse et d'un bulletin d'informations sur la France qui est largement utilisé par les radios étrangères.

Le réseau radiotélétype d'informations qui, à la fin de 1968, intéressera 156 postes, entraîne inévitablement des dépenses d'exploitation — location de circuits, maintenance, fonctionnement — qui sont la conséquence de l'important effort d'équipement consenti au cours des dernières années.

Ce progrès notable, qu'il y a lieu d'approuver sans réserve, sera d'une très grande utilité pour les temps modernes.

Dans le domaine des publications, l'édition d'une revue mensuelle en plusieurs langues, qui portera le titre de *France Information*, doit être entreprise, tandis que, dans le domaine de la télévision, la diffusion de séquences d'actualités politiques doit être développée en raison de l'intérêt suscité par les premières expériences.

Le développement, modéré mais régulier, des moyens du service d'information et de presse ne s'est toutefois pas accompagné d'une augmentation parallèle des crédits prévus pour le financement des émissions à destination de l'étranger, dont la réalisation est assurée par l'O. R. T. F. Le montant de ces

crédits n'a pas varié depuis quatre ans et reste fixé pour 1968 à 11.760.734 francs.

En revanche, je dois signaler, comme je l'ai fait au cours des précédentes discussions budgétaires, la croissance apparemment irrésistible des crédits prévus pour les organismes internationaux.

Quelques chiffres permettent de fixer les idées sur ce point. Les crédits supplémentaires prévus pour les services diplomatiques en 1968 atteignent globalement quelque 159 millions de francs. Sur ce total, 120 millions sont destinés aux contributions internationales.

Ainsi, compte tenu des crédits figurant déjà au budget voté en 1967, soit 319 millions, le total des dépenses de cette nature atteindra 439 millions de francs en 1968, soit approximativement le tiers du budget des affaires étrangères, abstraction faite des crédits relatifs aux relations culturelles et à la coopération technique.

L'intérêt des divers organismes financés par la voie de contributions internationales n'est pas ici en cause. Cependant, nos représentants au sein des organisations, sur les instructions du ministre des affaires étrangères, soutiennent la thèse selon laquelle le rythme de croissance des dépenses internationales ne devrait pas être plus rapide que celui des produits nationaux des Etats membres.

Cette position, qui est d'ailleurs partagée par un très grand nombre de pays, n'est pas sans résultat puisque l'Assemblée générale des Nations unies a décidé la création d'un comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'O. N. U. et des institutions spécialisées. La suggestion française visant à l'institution d'un corps d'inspecteurs des différentes organisations internationales a été acceptée dans son principe.

Bien entendu, les observations que j'ai formulées valent surtout pour les organismes internationaux de la famille de l'O. N. U. et ne concernent pas nos contributions à la Communauté européenne et au F. E. O. G. A., qui traduisent l'application des accords communautaires auxquels nous avons souscrit.

Le détail de toutes ces contributions figure dans mon rapport écrit. Je signale, pour l'approuver, la position prise par M. le ministre des affaires étrangères pour tenter de freiner les dépenses des organismes internationaux par une surveillance effective des crédits accordés et en exigeant d'eux une rigueur absolue dans les dépenses qui les concernent.

Enfin, le programme d'aide militaire à différents Etats étrangers sera maintenu au même niveau qu'au cours des deux dernières années.

L'ajustement des mesures nouvelles qui est proposé concerne l'aide militaire directe en matériel, pour 14 millions de francs. On peut l'analyser comme une opération d'ordre puisque ce crédit, de caractère non renouvelable, a été supprimé au titre des mesures acquises.

L'aide directe consiste à financer l'acquisition par le Cambodge, le Laos et le Maroc de divers matériels, notamment de matériels aéronautiques, de fournitures et de pièces de rechange.

En application des accords d'Evian, la France devait accorder à l'Algérie, pour son développement économique et social, une aide financière qui, pour une première période de trois ans, devait être « fixée dans des conditions comparables à un niveau équivalent à ceux des programmes en cours ». Donc, jusqu'en 1964, le montant global de l'aide a oscillé autour d'un milliard. Depuis 1965, il est allé en décroissant puisque l'aide économique est passée successivement de 532 à 280 millions, puis à 242 millions, enfin à 177 millions pour 1968.

La dotation prévue pour 1968 comprendrait 100 millions au titre de l'aide libre, 25 millions pour la contribution française à l'organisme de coopération industrielle, 30 millions pour l'achèvement de la division fonte du complexe sidérurgique de Bône, 20 millions pour les actions de formation et de techniques, 2 millions pour des opérations complémentaires liées à la coopération technique, soit 177 millions.

La diminution de ces crédits se justifie par l'apurement presque total des marchés passés par les anciennes administrations françaises d'Algérie, par un ajustement de notre contribution à l'organisme de coopération industrielle mis en place à la suite des accords pétroliers et, d'une façon générale, par la stabilisation de la situation en Algérie.

Il faut enfin noter qu'une partie des moyens précédemment accordés sous la forme de l'aide économique se retrouve désormais dans la subvention destinée au financement d'opérations industrielles.

L'aide industrielle comporte, outre l'octroi d'une subvention de 40 millions, l'attribution, chaque année, et pendant cinq ans, d'un prêt à long terme — à vingt ans au taux de 3 p. 100 — de 160 millions et de crédits fournisseurs à concurrence de 200 millions.

Ces concours sont destinés au financement des projets intéressant le développement industriel de l'Algérie et servent notamment à régler les matériels et services français ou algé-

riens. Les projets sont présentés par le Gouvernement algérien et examinés par l'office de coopération industrielle.

Mesdames, messieurs, il ne m'est pas possible de clore ce rapport sur le budget des affaires étrangères sans au moins évoquer devant vous les deux grandes négociations dans lesquelles la France est intéressée au premier chef et qui se sont déroulées sous la direction du ministre des affaires étrangères, c'est-à-dire les négociations de Bruxelles, avec les derniers accords de Luxembourg, et les négociations de Genève, plus communément appelées négociations Kennedy, et qui vont conditionner toute notre économie dès l'année prochaine. Pour vous donner une simple idée de l'ampleur de cette dernière négociation, il faut noter qu'il y a eu quarante-six Etats signataires, que la baisse moyenne des droits de douane approche de 36 p. 100 et porte sur une valeur de 40 milliards de dollars.

Au 1<sup>er</sup> juillet 1968, dans beaucoup de secteurs, les diminutions des droits de douane, par suite des effets cumulés de ces deux négociations, pourront atteindre dans certains cas plus de 10 p. 100. C'est certainement un gros espoir pour nos exportateurs, mais ce sera en même temps un énorme effort pour notre économie. Vous avez pu d'ailleurs voir avec quel sérieux le Gouvernement a, depuis plus d'un an, pris des mesures en vue de cette échéance.

C'est aussi en pensant à cette échéance que plusieurs commissaires se sont encore penchés sur la question des attachés commerciaux. Je reconnais volontiers la très grande valeur de certains d'entre eux et leur dynamisme, mais quelle est exactement leur fonction ? Sont-ce des prospecteurs de marchés pour la nation ? Sont-ce simplement des informateurs du ministère des finances et du Gouvernement ? Ont-ils une vocation d'incitation ou de contrôle ? Là est toute la question.

Je veux simplement vous citer l'exemple des Etats-Unis d'Amérique et vous lire un passage de l'allocution de M. Dean Rusk, secrétaire d'Etat américain, devant la commission des finances du Sénat des Etats-Unis d'Amérique le 18 octobre 1967 :

« Il y a cinq ans, a déclaré M. Dean Rusk, j'ai recommandé à nos chefs de mission à l'étranger de s'occuper activement, en personne, d'aider les sociétés américaines à développer leurs marchés d'exportation. Là où nos produits étaient soumis à des restrictions abusives, nous avons mené des négociations pour supprimer ces restrictions. Je me suis moi-même rendu à Bonn pour parler de la question des poulets avec le chancelier de la République fédérale d'Allemagne.

« Nous avons considérablement élargi nos programmes tendant à aider les industriels et les commerçants américains à faire plus d'affaires avec les pays étrangers. Plus de 10.000 ouvertures commerciales proviennent chaque année de nos services diplomatiques à l'étranger et sont diffusées dans le monde des affaires américain par les soins du ministère du commerce. »

Je voudrais pouvoir dire que le même effort est fait en France pour faciliter le travail de nos exportateurs. J'espère pouvoir le faire ces prochaines années, sans toutefois aller jusqu'à vous demander, monsieur le ministre, d'aller vous-même défendre les poulets à l'étranger — quoique je sois persuadé que cela ne déplairait pas à nos agriculteurs, les Bretons en particulier !

C'est dans ces conditions, mes chers collègues, qu'au nom de la commission des finances, je vous propose de voter le budget des affaires étrangères qui vous est actuellement présenté. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Ribière, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

**M. René Ribière, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, les mesures nouvelles prévues pour 1968 dans le projet de budget du ministère des affaires étrangères marquent une progression de 6,7 p. 100, très sensiblement supérieure à celle enregistrée l'an dernier et qui s'établissait à 2,5 p. 100.

Toutefois, si l'on tient compte de deux mesures particulières, celle rétablissant en « mesures nouvelles » les crédits d'aide militaire directe disjoints au titre des services votés et l'inscription en « mesures nouvelles » — alors qu'elle figurait l'année dernière en « services votés » — de la contribution de la France à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire, on constate que l'augmentation n'est en réalité que de 3,7 p. 100. Encore convient-il d'observer qu'à concurrence de la moitié de son montant elle se rapporte à l'ajustement des dotations consacrées à l'aide militaire à différents Etats étrangers, situation qui ne laisse subsister au bénéfice des rubriques « fonctionnement des services », « actions de presse et d'information », « assistance et solidarité » et « contributions internationales bénévoles » qu'une masse de crédits supplémentaire réduite à 15 millions de francs, soit 1,35 p. 100.

Néanmoins nous pouvons dire que, dans les secteurs de dépenses qui traditionnellement intéressent votre commission des affaires étrangères, une amélioration assez sensible par rapport à 1967 a été constatée puisque, l'année dernière, nous ne pouvions faire état que d'une progression limitée à 2.371.753 francs, soit 0,35 p. 100.

En ce qui concerne les effectifs des services centraux de l'administration, il y a lieu de faire état de la création en 1968 de 162 emplois nouveaux : 98 pour le service central de l'état-civil, 5 pour le service du chiffre et des transmissions, 38 pour la direction générale des relations culturelles et la direction de la coopération technique, et 21 pour les services de gestion administrative et comptable.

En matière de gestion des personnels, le ministère de l'économie et des finances et le ministère des affaires étrangères sont tombés d'accord pour augmenter de 33 unités, au niveau de la première classe, l'effectif du corps des conseillers des affaires étrangères, 50 emplois de secrétaire des affaires étrangères devant, en contrepartie, être supprimés. La différence de 17 unités qui apparaît ainsi entre les créations et les réductions d'effectifs envisagées devrait permettre d'augmenter d'un nombre équivalent l'effectif des secrétaires adjoints des affaires étrangères à concurrence de 9 emplois en 1968 et de 8 emplois en 1969.

L'augmentation du nombre des postes de conseiller de 1<sup>re</sup> classe permettra d'ouvrir aux agents de la catégorie supérieure de meilleures perspectives d'avancement, encore que le problème des promotions demeure préoccupant. C'est ainsi qu'au cours de l'année écoulée, sur 193 conseillers de 2<sup>e</sup> classe proposés au grade supérieur, 30 seulement ont pu être inscrits au tableau.

Cependant, les effectifs du corps des conseillers et secrétaires ne seront plus définis par le statut, mais par la loi de budget, procédure qui offre plus de souplesse dans la mesure où de nouveaux aménagements s'avèreront nécessaires.

L'évolution dans la situation des effectifs qui sera ainsi amorcée en 1968 devrait permettre dans un délai que l'on peut évaluer à quatre ou cinq années une répartition plus rationnelle des agents aux divers échelons de la pyramide et une plus grande régularité dans l'avancement, compte tenu du plus grand nombre des départs par limite d'âge à partir de 1971.

Il est en tout cas significatif de noter qu'en 1967, comme en 1966, dix anciens élèves de l'E. N. A. ont choisi de faire carrière au ministère des affaires étrangères. En outre, trois secrétaires du cadre d'Orient ayant la même vocation que les secrétaires des affaires étrangères sont entrés au Département par voie de concours.

Dans mon avis de l'année dernière, j'avais consacré un assez long développement à la mise en œuvre de la réforme du régime de rémunération des agents en poste à l'étranger ; à cette occasion, la commission a tenu à marquer sa vive satisfaction au sujet des mesures ainsi décidées par le Gouvernement.

La conjugaison du paiement en francs et du bénéfice des réévaluations des traitements accordées périodiquement aux fonctionnaires métropolitains a permis aux agents en poste de participer à l'amélioration du niveau de vie de leurs collègues métropolitains, et a aidé parallèlement à résoudre les problèmes posés par les fluctuations de certaines monnaies étrangères et par les augmentations du coût de la vie dans divers pays.

S'agissant des agents non bénéficiaires de la récente réforme du régime des rémunérations à l'étranger, c'est-à-dire du personnel auxiliaire recruté à l'étranger et du personnel de service des postes diplomatiques et consulaires, les crédits destinés à l'amélioration, l'an prochain, du niveau de leur rémunération en fonction de la hausse du coût de la vie ont été inscrits dans le projet de budget du ministère des affaires étrangères pour une somme de 500.000 francs. Votre commission des affaires étrangères tient à souligner l'intérêt que présente cette inscription budgétaire au profit d'une catégorie d'agents particulièrement défavorisés et dont elle n'a jamais cessé de revendiquer l'amélioration des moyens d'existence.

Sur le plan général de la situation des personnels administratifs non titulaires d'exécution de nos représentations diplomatiques et consulaires, la commission des affaires étrangères avait, dans son précédent avis, fait allusion à la nécessité d'une refonte complète des dispositions statutaires régissant ces personnels, refonte que l'application à cette catégorie d'agents du nouveau régime de rémunération des personnels en service à l'étranger rendait encore plus urgente.

En se conformant aux dispositions du décret du 28 mars 1967 qui fixe les modalités de rémunération des agents en poste, l'administration a effectivement préparé un nouveau statut des personnels contractuels servant à l'étranger, ce texte étant actuellement en cours de discussion en liaison avec les services

du ministère de l'économie et des finances et la direction générale de la fonction publique.

Votre commission des affaires étrangères formule expressément le vœu que les services intéressés se mettent rapidement d'accord sur ces nouvelles dispositions de manière qu'elles puissent entrer sans plus tarder en application.

J'aborderai maintenant trois secteurs dépendant de la rubrique « Services à l'étranger », secteurs dans lesquels nous pourrions chercher en vain des solutions à des problèmes qui mériteraient un meilleur sort. Le règlement de ces problèmes contribuerait en effet à la fois au renforcement du standing des agents en poste et à l'amélioration sensible du fonctionnement et de l'organisation des services.

Il s'agit, d'abord, de l'attribution, aux chefs de poste, d'un véhicule de service officiel acquis sur fonds publics. M. le ministre de l'économie et des finances se montre toujours intraitable à ce sujet.

Il en est de même du problème des frais de représentation des agents en service à l'étranger. Seul les chefs de poste en ont le bénéfice, alors que leurs collaborateurs sont souvent amenés à engager des dépenses de cette nature. La commission des affaires étrangères avait suggéré, il y a déjà plusieurs années, que ces agents puissent être remboursés de ces frais par leurs chefs de poste, auxquels serait ouvert un crédit spécial global. En son nom, je formule une fois de plus cette suggestion et je demande à M. le ministre des affaires étrangères de s'efforcer, dans son prochain projet de budget, d'obtenir du ministère des finances satisfaction à cet égard.

Enfin, je voudrais dire un mot de la question du règlement des frais de déplacement du personnel de l'Etat. Un décret du 10 août 1966 conçu à l'origine pour s'appliquer à l'ensemble des déplacements organisés sur crédits budgétaires, tant en métropole que sur et au départ de l'étranger, a vu en réalité sa portée limitée aux seuls mouvements effectués sur le territoire métropolitain. Cela a pour conséquence de laisser subsister une réglementation très compliquée amenant les agents du département des affaires étrangères à se déplacer à travers le monde avec tout leur matériel, ce qui n'est ni agréable pour eux ni souhaitable pour une saine gestion des deniers de l'Etat.

La commission des affaires étrangères souhaite donc qu'une nouvelle réglementation puisse être mise au point et aboutisse à un régime d'indemnisation forfaitaire permettant aux agents du département de couvrir leurs frais de déplacement à l'étranger sans procéder à de coûteux déménagements.

En ce qui concerne les opérations en capital relatives aux immeubles diplomatiques et consulaires, la dotation de 11.806.000 francs inscrite en autorisations de programme au budget de 1968 est sensiblement inférieure à celle de 1967 qui était de 22.500.000 francs. En revanche, et c'est ce qui importe, une ouverture de crédits de 27 millions de francs de crédits de paiements figure au budget de 1968, alors qu'en 1967 elle ne s'élevait qu'à 22.700.000 francs.

La libération d'autorisations de programme antérieures affectées au lancement d'opérations non immédiatement réalisables, assortie de la progression enregistrée en ce qui concerne les crédits de paiement, permettra l'an prochain au ministère des affaires étrangères de faire face à ses besoins en dépit de l'importante réduction qui affecte le niveau des autorisations de programme nouvelles prévues pour 1968.

J'aborde maintenant, pour terminer le titre IV, « interventions publiques », et spécialement les problèmes se rapportant à la presse et à l'information.

Compte tenu des crédits budgétaires affectés au financement des dépenses entrant dans le cadre des actions de presse et d'information mais dont, pour des motifs de présentation, l'inscription figure sous d'autres rubriques — essentiellement « fonctionnement des services de l'administration centrale » et « fonctionnement des postes à l'étranger » — du titre III du budget, le montant des dotations supplémentaires dégagées dans le projet de budget de 1968 au bénéfice de la presse et de l'information atteint 3.110.000 francs.

S'y ajoute, au titre des opérations en capital, ainsi que l'a rappelé M. Lepeu, rapporteur au fond, un crédit de 1.150.000 francs qui doit permettre de terminer la mise en place du réseau radiotélétype d'informations.

Par rapport à 1966 et 1967, le plafonnement à 3.110.000 francs des moyens dont disposera, l'an prochain, la direction des services de presse et d'information pour couvrir ses dépenses marque une progression sensible, puisque le pourcentage d'augmentation d'une année sur l'autre est de 55 p. 100, et que les augmentations prévues dans les derniers budgets avaient été limitées à 2 millions de francs.

Ces moyens nouveaux ont essentiellement pour objet : soit d'assurer le maintien, dans ce domaine, d'un niveau d'activités comparable à celui des années précédentes, soit de permettre de poursuivre les efforts entrepris au cours de ces dernières années dans le cadre d'un plan d'expansion établi dans la



perspective de combler progressivement le retard accumulé par la France dans ce secteur d'activités ; soit enfin de couvrir les dépenses supplémentaires résultant, dans le secteur de l'information et de la documentation, du développement des échanges franco-québécois.

Si notre commission a marqué sa satisfaction de cette augmentation des crédits d'action traditionnels de la direction des services de presse et d'information, il n'en est pas de même en ce qui concerne les problèmes des émissions de l'O.R.T.F. à destination de l'étranger. Déjà, l'année dernière, dans mon avis, je m'étais assez longuement étendu sur cette question et j'avais, en particulier, attiré l'attention de l'Assemblée sur le fait que les crédits prévus au budget de 1967 pour les émissions à destination de l'étranger s'élevaient à 10 millions de francs. Ils s'élèvent encore à 10 millions de francs au budget de 1968. Or dès 1967 il aurait été nécessaire d'obtenir 3 millions de francs de plus pour les programmes complémentaires et 800.000 francs pour la prise en charge du relais de France-Inter. Non seulement nous n'avons obtenu aucune augmentation, mais encore aurait-il convenu de prévoir des crédits supplémentaires supérieurs à ceux envisagés l'année dernière.

D'autre part, je vous rappelle que le V<sup>e</sup> Plan d'équipement avait prévu en annexe un programme d'investissements intéressant quatre centres émetteurs de radio à vocation internationale. Des relais devaient être implantés en Guyane, en Nouvelle-Calédonie et en Côte française des Somalis. Mais je crains qu'il ne soit pas question pour le moment de voir ces réalisations menées à bien dans le cadre du V<sup>e</sup> Plan malgré les espoirs que nous avait donnés, il y a deux ans, à cette même tribune, M. Peyrefitte, alors ministre de l'information.

Je rappelle que le centre émetteur d'Allouis-Issoudun serait capable d'assurer la diffusion de 460 heures/fréquences par jour. Il n'assure, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1966, que 77 heures. Cet outil fonctionne donc à 17 p. 100 de ses possibilités. Encore faut-il préciser que, dans ce chiffre, sont incluses les heures d'émission de la direction de la radiodiffusion à destination des territoires d'outre-mer, et celles de caractère technique dont la direction de l'équipement assume la charge.

Une utilisation rationnelle du potentiel existant impliquerait la diffusion quotidienne de 250 à 300 heures/fréquences d'émissions. Des estimations relatives à une telle exploitation ont fait ressortir qu'elle correspondrait à un budget annuel de l'ordre de 40 millions de francs.

Les frais fixes de l'entreprise demeurant sensiblement les mêmes, que l'office émette vers l'étranger pendant 77 ou pendant 300 heures/fréquences par jour, le coût de l'heure d'émission en ondes courtes décroîtrait sensiblement si le centre d'Allouis-Issoudun fonctionnait « normalement ».

Je rappelle également une suggestion de la commission, qui tend à la création d'une agence française de télévision, dont les éléments constitutifs pourraient être l'Agence française de presse et l'Office de radiodiffusion-télévision française. A l'heure actuelle, il existe un quasi-monopole des agences américaines et de l'agence anglaise Visnews.

Telles sont, mes chers collègues, les observations que je voulais présenter au nom de votre commission des affaires étrangères qui, en conclusion, vous demande d'adopter le projet de budget pour 1968. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Roux, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les relations culturelles.

**M. Claude Roux, rapporteur spécial.** Mesdames, messieurs, les crédits prévus pour 1968 au titre des relations culturelles et de la coopération technique atteignent la somme de 824 millions de francs.

L'importance de ces dotations budgétaires reflète l'effort considérable qui est accompli pour la diffusion dans le monde de notre langue, de notre culture et de notre technique.

Il est d'ailleurs réconfortant de constater l'extraordinaire renouveau de notre culture depuis quelques années. De tous les pays, la France reçoit chaque jour des demandes pour l'envoi de professeurs, d'experts, pour l'octroi de bourses. S'il lui fallait donner satisfaction à toutes ces demandes, les crédits pour les relations culturelles et la coopération technique devraient être augmentés dans d'énormes proportions. Et même dans l'hypothèse où nous dégagerions les moyens financiers, nous resterions dans l'impossibilité de satisfaire tous les besoins car il est encore plus difficile de trouver des hommes que de l'argent. Il est donc indispensable d'effectuer des choix et de moduler notre action.

C'est dans cet esprit que s'est dégagée, ces dernières années, l'idée de procéder à ce que nous avons appelé le redéploiement géographique de notre aide.

Le Parlement avait demandé au Gouvernement de donner tout d'abord la priorité aux pays de langue française d'ancienne mouvance française et de réserver les augmentations de crédits aux pays avec lesquels nos liens s'étaient distendus et à ceux où notre influence était à peu près nulle. Nous avions aussi souhaité le renforcement de la coopération avec les peuples qui constituent les rameaux de notre souche, c'est-à-dire les Canadiens d'origine française et les habitants de l'île Maurice.

Votre rapporteur se réjouit de constater que ces souhaits constituent la doctrine du Gouvernement et que le présent budget reflète les orientations désirées.

Si les trois pays d'Afrique du Nord — Algérie, Tunisie, Maroc — ainsi que les trois pays du Sud-Est asiatique — Laos, Cambodge, Vietnam — absorbent encore la majeure partie de nos crédits, la proportion diminue puisqu'elle représente maintenant un peu moins de 50 p. 100 des dotations.

Les caractéristiques de ce budget sont donc l'effort consenti en faveur de ce rameau de notre souche qu'est le Québec ; une aide plus substantielle à certains pays non pas de mouvance française mais de langue française tels que le Congo-Kinshasa, le Ruanda, le Burundi, l'île Maurice et le Liban ; l'exécution de notre plan d'expansion en Amérique latine depuis le voyage du chef de l'Etat ; la relance timide, sans doute, mais nette de notre influence en Europe centrale et orientale ; notre apparition, enfin, dans des pays traditionnellement d'influence exclusive anglo-saxonne : Afghanistan, Ethiopie, Afrique orientale, Pakistan.

Vous trouverez dans mon rapport écrit de plus amples détails. Je voudrais simplement présenter quelques observations.

Tout en poursuivant le redéploiement géographique selon le souhait du Parlement, il faut aussi avoir le souci de ne pas descendre au-dessous d'un certain seuil. Je suis heureux de constater à cet égard qu'au Maroc, la stabilisation de la population française justifie le maintien des effectifs d'enseignants à leur niveau actuel. Il en est de même en Tunisie. Plusieurs membres de la commission des finances ont émis le vœu de voir stabiliser notre aide au Maroc et en Tunisie.

Telle est ma première observation.

Deuxième observation qui appelle quelque développement : notre coopération avec le Québec.

Nos relations culturelles avec le Québec ne datent pas d'hier, puisque les établissements d'enseignement québécois recevaient depuis longtemps déjà une aide importante sous forme de professeurs détachés et de crédits de fonctionnement. Les échanges universitaires étaient constants et le ministère accordait un certain nombre de bourses aux étudiants du Québec.

Mais depuis quelques années les Canadiens d'origine française ont pris conscience de la nécessité de mettre en œuvre une politique d'éducation nationale, seul moyen, à vrai dire, de sauvegarder leur personnalité. La création d'un ministère de l'éducation nationale et d'un ministère des affaires culturelles en 1964 illustre cette volonté de renouveau.

La France avait le devoir d'aider le Québec dans cette voie et le gouvernement fédéral d'ailleurs a accepté cette présence française, en approuvant expressément les accords passés directement entre le Québec et la France en février et en novembre 1965.

Cette coopération s'est trouvée encore renforcée par le voyage du chef de l'Etat au Québec en juillet dernier : un programme de développement a été mis au point à la suite de la visite qu'a faite ultérieurement M. Peyrefitte, ministre de l'éducation nationale, et des entretiens qu'il a eus avec le Premier ministre M. Johnson et les ministres intéressés.

Les crédits supplémentaires importants inscrits dans le présent projet de budget sont la traduction de ces efforts.

Il s'agit en réalité d'ouvrir plus largement l'accès des facultés, des universités et des écoles françaises aux jeunes Canadiens. A cet effet, nous augmenterons considérablement le nombre des bourses universitaires qui, de 145, passera à 1.000 et le nombre de nos professeurs détachés. Nous nous efforcerons d'admettre des Québécois dans les classes préparatoires aux grandes écoles, nous développerons les échanges de jeunes, nous intensifierons les échanges artistiques, enfin nous accroîtrons les équipements culturels au Québec.

Ce programme rejoint nos préoccupations ; nous nous réjouissons donc de cet effort consenti en faveur du Québec.

Ma troisième observation visera les crédits pour la Grèce qui ont suscité le dépôt d'amendements en commission et d'un amendement sur le bureau de l'Assemblée.

Un crédit de 1.670.000 francs, inscrit sur une ligne spéciale du projet de budget, représente le montant de deux annuités accordées à la Grèce au titre de la coopération culturelle.

De quoi s'agit-il ? La Grèce a dû rembourser des emprunts qui avaient été garantis par l'Etat français et un accord franco-hellénique est intervenu en décembre 1965 aux termes duquel le gouvernement grec consentait au remboursement de ces dettes en contrepartie de la création d'un fonds culturel auquel il s'engageait à verser chaque année 835.297 francs.

Le Parlement a autorisé le Gouvernement français à ratifier cet accord et l'échange des instruments d'approbation est intervenu au mois d'avril 1967, c'est-à-dire quelque temps après l'installation d'un nouveau gouvernement grec. Sans attendre cet échange, les autorités helléniques de l'époque avaient, selon les stipulations de l'accord, fait des versements à la Banque de France.

Les dotations sont donc destinées à développer les échanges culturels entre les deux pays et essentiellement à permettre d'organiser davantage de stages de professeurs grecs de français, à doter nos centres culturels et établissements d'enseignement en Grèce d'installations audio-visuelles, à accroître notablement le nombre des bourses à des universitaires grecs, à fournir ou à éditer des livres et des manuels scolaires français, à organiser des missions médicales et scientifiques françaises en Grèce, enfin d'une façon générale à développer les opérations de coopération technique.

Voici, mes chers collègues, l'objet des crédits prévus pour la Grèce qui s'ajoutent aux dotations traditionnellement incluses dans le budget du ministère des affaires étrangères. Cette inscription reflète l'exécution d'un accord de 1965. Les fonds sont destinés exclusivement à notre action culturelle qui doit profiter essentiellement aux jeunes Grecs.

Il s'agit de développer notre présence dans un pays où les Anglo-Saxons se sont implantés dès 1945, pays qui nous est cher, quels que soient les aléas de la politique intérieure.

La commission a rejeté un amendement de suppression, considérant que l'action de coopération ne devait pas dépendre de ces aléas ni des régimes politiques. Notre culture profite à tous les peuples, quels que soient les gouvernements. Et, j'y insiste, il s'agit uniquement de développer la présence française en Grèce.

**M. André Labarrère.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur spécial ?

**M. Claude Roux, rapporteur spécial.** Je n'y vois pas d'inconvénient.

**M. le président.** La parole est à M. Labarrère, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. André Labarrère.** Je vous remercie. Je pense que vous avez commis un lapsus en indiquant que l'amendement que j'avais présenté portant réduction de 1.230.000 francs des crédits pour l'aide à la Grèce avait été repoussé en commission.

**M. Claude Roux, rapporteur spécial.** Vous voudrez bien m'excuser, monsieur Labarrère, mais je parle en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, laquelle a effectivement repoussé un amendement de M. Cazelles qui tendait à rejeter les crédits destinés à la Grèce.

**M. André Labarrère.** Je demande qu'à l'avenir le nom de l'auteur de l'amendement soit précisé.

**M. Claude Roux, rapporteur spécial.** Je ne parle pas au nom de la commission des affaires étrangères, qui, je le sais, a adopté un amendement de réduction de ces crédits.

**M. le président.** Il y a eu confusion de commissions.

**M. André Labarrère.** Si l'auteur de l'amendement avait été indiqué, toute confusion aurait été évitée.

**M. Claude Roux, rapporteur spécial.** Ma troisième observation portera sur le problème des investissements.

Si nous devons encourager la construction de lycées français à l'étranger lorsque nous trouvons une clientèle intéressante, nos efforts doivent porter sur les centres culturels qui diffusent notre culture à une masse d'adultes. Aussi dois-je regretter que des règles strictes en matière de crédits vous empêchent, monsieur le ministre, de développer ces centres culturels.

Faute d'importants crédits d'investissements, vous vous trouvez contraint de reporter à plus tard l'installation de ces centres culturels. En outre, comme vous avez plus de facilités, au point de vue budgétaire, pour louer que pour construire, vous prenez à bail des immeubles qui, malheureusement, ne conviennent pas toujours à la destination de centres culturels.

Cette pratique est doublement vicieuse : d'une part, le choix se porte — je l'ai dit — sur des locaux qui ne sont pas fonctionnels ; d'autre part et surtout le montant élevé des loyers fait qu'en sept ou huit ans nous payons, sous cette forme, une somme égale au prix d'achat ou de construction.

Ne serait-il pas plus conforme à notre intérêt de rechercher une formule d'emprunt auprès d'un organisme financier français pour acheter ou construire ?

Telle est la question que je vous pose, monsieur le ministre. Dans le même ordre d'idées, il m'est arrivé de constater un manque de coordination entre les divers ministères intéressés.

C'est ainsi que nous devrions ajouter de nouveaux bâtiments à l'Institut français d'Athènes. Or le terrain nécessaire nous fait défaut. L'éducation nationale en possède bien un, mais elle ne le met malheureusement pas à votre disposition. C'est là une anomalie. Je demande instamment au Gouvernement de régler ce problème au mieux des intérêts de la culture française.

Quatrième observation : nous expérimentons actuellement au Chili une formule de coopération intéressante. En association avec la République fédérale d'Allemagne, nous avons créé un centre de formation professionnelle dont la France assure la partie électrique et l'Allemagne la partie mécanique. C'est là une initiative très heureuse, dont nous nous réjouissons.

Ne pourrait-on étendre cette formule à d'autres pays et à d'autres formes de coopération ? Je pense en particulier à la construction, dans certains pays d'Amérique du Sud précisément, de centres culturels européens en collaboration avec nos partenaires de l'Europe des Six. Tant il est vrai qu'il faudra dépasser le plan strictement national en matière de coopération.

Enfin — cinquième et dernière observation — c'est le ministère des affaires étrangères qui est chargé de l'entretien des monuments historiques français en territoire étranger. Trop souvent hélas ! cet entretien laisse à désirer faute de crédits, et le problème se pose de façon particulièrement aiguë lorsque ces monuments, telle l'église Sainte-Anne de Jérusalem, subissent des dégâts importants. Aussi souhaiterais-je que le Gouvernement dépense aujourd'hui un amendement prévoyant un crédit spécial pour l'entretien et la réparation de ces monuments.

Je me permets de rappeler que, lors du dernier conflit israélo-arabe, certains bâtiments de Jérusalem ont été sérieusement endommagés. Il en a été ainsi de l'église Sainte-Anne et de l'église de la Dormition. Cette dernière est déjà en cours de restauration, l'Allemagne s'étant chargée des travaux.

Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir déjà mis à la disposition du consul général de France à Jérusalem un premier crédit qui lui a permis de dresser des échafaudages et de prendre certaines mesures conservatoires en ce qui concerne l'église Sainte-Anne. Mais il importe que les travaux de restauration commencent le plus tôt possible.

Avant de terminer, je voudrais adresser mes très sincères félicitations à tous vos collaborateurs, au directeur général des affaires culturelles, au directeur général de la coopération technique, à leurs adjoints ainsi qu'à tous ceux qui servent sous leurs ordres. En quelques années ils ont créé de toutes pièces des services efficaces. Je sais qu'il y a encore bien des redressements à opérer. C'est en pleine collaboration avec eux que je m'efforce d'obtenir ces redressements, mais la tâche n'est pas toujours facile étant donné qu'il a fallu faire appel à des services épars dans différents ministères.

Il reste que nous assistons depuis quelques années à un prodigieux renouveau culturel français. Je l'ai dit dans mon introduction, de partout les demandes affluent pour l'envoi de professeurs et l'octroi de bourses. C'est extrêmement réconfortant et je crois qu'il faut considérer ce renouveau culturel de la France comme une des grandes réussites de la V<sup>e</sup> République. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Ribière, suppléant M. Deniau, rapporteur de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

**M. René Ribière, rapporteur pour avis suppléant.** Mesdames, messieurs, mon collègue M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour les relations culturelles et la coopération technique, actuellement souffrant, m'a chargé de vous faire part des observations que le projet de budget pour 1968 lui a inspirées.

Vous trouverez dans son avis écrit un tableau faisant le point de la réalisation du plan d'action culturelle et d'échanges artistiques en 1967 et en 1968. Vous constaterez avec satisfaction qu'en 1968 les dépenses de fonctionnement prévues par le plan seront couvertes à 99,36 p. 100, soit pratiquement dans leur intégralité.

Les lignes directrices de l'action en matière de relations culturelles et de coopération technique seront, en 1968, plus particulièrement axées sur les points suivants : poursuite du programme de développement de notre action culturelle en Amérique latine ; intensification de notre politique de coopération avec tous les pays francophones, notamment le Canada et le Québec — nous y reviendrons — la République démocratique du Congo, le Ruanda, le Burundi, l'île Maurice, le Liban et les pays où le français est la langue véhiculaire de l'enseignement : Cambodge, Laos, Algérie et où le besoin d'une aide accrue en professeurs français se fera encore sentir pendant plusieurs années.

Aussi cette action se traduira-t-elle par une politique de soutien à l'enseignement du français dans les pays qui reviennent à nous après s'en être écartés, en particulier les pays arabes, et aussi

dans les pays qui aspirent à accéder à la langue française, notamment les pays anglophones d'Afrique, le Pakistan, les Philippines et Ceylan.

Je reviendrai un peu plus longuement tout à l'heure sur la relance de notre influence en Europe de l'Est où nous avons rouvert des centres culturels et mis en œuvre d'importants programmes d'échanges scientifiques.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que dans le domaine de l'enseignement la France, avec 32.000 professeurs français enseignant à l'étranger, dont 26.754 relevant de la direction générale des relations culturelles, vient au premier rang des pays du monde.

Conformément aux principes fixés en matière de redéploiement de notre action culturelle, les effectifs de nos missions culturelles au Maroc et en Tunisie doivent connaître de nouvelles réductions. On notera, cependant, que la diminution du nombre de nos ressortissants dans ces pays étant plus faible que prévue, le rythme des suppressions de postes a été ralenti. Ces suppressions portent, néanmoins, sur 268 emplois.

En revanche, nos effectifs ne cessent d'augmenter dans les autres secteurs géographiques. De 1959 à 1967, ceux-ci ont quadruplé dans les pays de l'Europe de l'Est, triplé au Moyen-Orient, quadruplé dans les Etats africains autres que ceux dépendant de l'action du secrétariat d'Etat à la coopération, sextuplé en Amérique du Nord et presque doublé dans les pays de l'Amérique latine.

La politique des bourses est complémentaire de celle de l'enseignement, puisqu'elle permettra d'accroître le nombre des professeurs étrangers enseignant les français. L'augmentation des crédits, qui passent de 34.252.000 francs en 1967 à 38.772.000 francs en 1968, soit à peu près 12 p. 100 d'augmentation, donnera au département des affaires étrangères les moyens d'augmenter le nombre des bourses permettant aux étudiants étrangers de poursuivre en France leur formation universitaire.

Les crédits consacrés à l'action culturelle et scientifique sont également en augmentation. Ils passent de 80.448.950 francs à 88.534.950 francs, soit une augmentation presque égale à 10 p. 100.

Les crédits du fonds culturel destinés à faciliter l'exportation du livre français à l'étranger s'élèveront en 1968 à 8 millions de francs alors qu'ils n'étaient que de 6.500.000 en 1966 et de 7.500.000 en 1967.

Bien que moins favorisés par rapport aux prévisions du plan quinquennal, les échanges artistiques, qui ne sont couverts en 1968 qu'à raison de 64,46 p. 100, devraient être néanmoins poursuivis dans des conditions satisfaisantes, puisque les crédits qui les concernent passent de 9.200.000 à 10.200.000 francs. Ces moyens doivent permettre d'élargir en 1968 notre action traditionnelle par le théâtre, les expositions d'art plastique, la musique, et de faire face à une action accrue au Québec ainsi qu'à des manifestations exceptionnelles comme le festival français prévu à Mexico à l'occasion des jeux olympiques ou la participation française à l'exposition internationale de San Antonio.

La direction de la coopération technique est maintenant autonome par rapport à la direction générale des relations culturelles. Les crédits qui lui seront consacrés en 1968 restent modestes et s'élèvent, pour les dépenses ordinaires, à 204.484 francs contre 185.981 francs en 1967, et pour les dépenses en capital, figurant au chapitre 68-80, en autorisations de programme, à 36.427.000 francs en 1968 contre 44 millions en 1967.

Les grandes orientations qui président à l'utilisation des crédits de la coopération technique sont guidées par les demandes présentées par les pays bénéficiaires et s'appliquent à des domaines très divers. L'agronomie et l'économie rurale, la santé publique et l'administration publique y prennent une place prépondérante. Mais l'enseignement technique et scientifique, l'industrie, les transports, les télécommunications, et d'une manière générale, l'ensemble des secteurs de la vie économique y sont largement représentés.

Votre commission des affaires étrangères ne peut que souhaiter une augmentation du montant de ces crédits pour 1969 par rapport à ceux qui figurent dans le projet de budget pour 1968.

Revenant brièvement sur le redéploiement, je voudrais signaler que les crédits pour le Maroc et la Tunisie restent sensiblement les mêmes qu'en 1967, la tendance étant plus marquée dans le domaine de la coopération technique que dans celui des relations culturelles.

S'il n'y a pas eu une diminution sensible des crédits d'une année sur l'autre en ce qui concerne les relations culturelles et la coopération avec la Tunisie et le Maroc, on note que les majorations de crédit qui ont été enregistrées pour 1968 et qui s'appliquent aux autres pays, permettront de poursuivre le redéploiement, en particulier le resserrement de nos relations avec les Etats de l'Est européen auxquels je faisais allusion tout à l'heure.

Vous trouverez dans l'avis écrit de M. Deniau des informations très complètes sur la mise en œuvre des accords entre la France et le Canada français — le Québec — et, en particu-

lier, sur les décisions qui ont été prises entre les deux gouvernements à la suite des voyages de M. Peyrefitte, ministre de l'éducation nationale, et de M. Missoffe, ministre de la jeunesse et des sports.

En ce qui concerne l'extension de la francophonie, je voudrais avant de terminer mentionner les travaux du Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française, créé auprès du Premier ministre, et rappeler à l'Assemblée que d'autres initiatives ont vu le jour, en particulier la constitution de l'Association internationale des parlementaires de langue française, dont les statuts précisent qu'elle n'a pas d'objectif politique, mais qu'elle a « pour but de prendre et de favoriser des initiatives de toute nature pour le rayonnement de la langue et de la culture françaises ». Sa première réunion, tenue à Luxembourg en mai dernier, a rassemblé des participants des pays francophones du monde entier.

Tout dernièrement vient d'être créé le Conseil international de la langue française, organisme réunissant des linguistes, et d'une façon générale des défenseurs du français dans les Etats où il est la langue nationale, officielle ou de culture.

Reprenant, en qualité de rapporteur suppléant, la suggestion de M. Deniau, j'ajoute que la commission des affaires étrangères souhaiterait que s'instaure une meilleure coordination des actions ministérielles en matière de relations culturelles et de coopération technique.

En clair nous souhaiterions, tout en reconnaissant le caractère spécifique des diverses activités de coopération, que soient regroupés dans un grand secrétariat d'Etat qui dépendrait du ministère des affaires étrangères tous les services qui y sont affectés, y compris ceux qui s'adressent aux Etats africains et malgache, et cela pour en tirer avec une diversité qui n'est peut-être pas toujours favorable l'efficacité.

En effet, à côté des deux directions du Quai d'Orsay et du service de coopération technique du ministère de l'économie et des finances existent dans plusieurs ministères — éducation nationale, affaires sociales, agriculture — des directions ou services de la coopération.

En terminant, j'informe l'Assemblée que la commission des affaires étrangères a adopté un amendement de M. Labarrère tendant à réduire de 1.230.000 francs les mesures nouvelles figurant au titre IV, en application de l'accord franco-hellénique du 14 septembre 1965 prévoyant la constitution d'un fonds spécial d'action culturelle et technique. Mais nous en reparlerons au moment de la discussion de cet amendement.

Sous réserve de ces observations, la commission des affaires étrangères a donné un avis favorable à l'adoption du projet de budget du ministère des affaires étrangères pour 1968, pour ce qui concerne les crédits relatifs aux relations culturelles et à la coopération technique. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

**M. Pierre Weber, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, la première remarque que je me permets de présenter, c'est qu'au vu du programme de travail que nous avons sous les yeux, il semblerait que soit minimisée l'importance de l'avis de la commission des affaires culturelles, dont le rapporteur ne dispose que de dix minutes de temps de parole, alors que les autres rapporteurs ont bénéficié de quinze minutes.

Cependant, monsieur le ministre, soyez intimement persuadé, comme les membres de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, du rôle important, primordial et fondamental de vos activités en matière de culture et de coopération technique.

En effet, par les actions que nous évoquerons, vous avez un contact direct avec l'homme et vous opérez sa promotion par la pénétration et la connaissance de la langue française, de la culture, de la science et de la technique de notre pays. En même temps, vous aidez efficacement à la création de ces amitiés indispensables et de ces débouchés non moins indispensables à des activités et à des accords économiques ou commerciaux.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, persuadé de la véracité de mes affirmations, j'ai commencé le long rapport qui vous est présenté, au nom de la commission des affaires culturelles, par une formule qui peut sans doute étonner mais qui est très vraie : la politique divisée, l'économique opposée ; seuls, la culture et les arts sont de nature à permettre les contacts humains, de meilleures connaissances et de meilleures interpénétrations.

Je me garderai, monsieur le ministre, d'entrer dans les détails, les collègues qui m'ont précédé ayant réalisé une véritable dissection des aspects financiers les plus divers de votre budget.

Je me contenterai, comme je l'ai déjà fait déjà ces années précédentes, de dégager la psychologie de l'action qui est menée.

Nous constatons que les crédits culturels de votre budget sont en augmentation en 1968 de 7,68 p. 100 par rapport à l'année dernière et que ce budget est celui de la dernière année de votre deuxième plan d'expansion culturelle, le pourcentage de couverture de ce plan étant pour 1968 de 86,5 p. 100.

Ce n'est pas parfait, mais nous n'avons pas le droit de nous plaindre.

Au moment où j'évoque la fin de ce deuxième plan, qu'il me soit permis, au nom de la commission, de vous demander à nouveau, monsieur le ministre, ce que nous réclamons en vain depuis cinq ans, à savoir la participation du Parlement à l'élaboration du III<sup>e</sup> Plan, afin que nous puissions montrer davantage l'intérêt majeur que nous portons à vos préoccupations.

Dans ce rapport, sont abordées des études statistiques sur les différents moyens susceptibles de permettre au ministère des affaires étrangères, grâce au directeur des relations culturelles et au directeur de la coopération technique, de poursuivre sa mission dans les meilleures conditions.

Nous constatons que les effectifs du personnel de l'enseignement sont en augmentation, atteignant 25.584 unités, et que le contingent, comme nous le demandons depuis des années, est affecté de plus en plus au service de coopération puisque au 1<sup>er</sup> juillet 1967, 2.540 jeunes gens français participaient, en dehors de nos frontières, à une action culturelle et de coopération technique.

Cette participation est encore insuffisante, malgré le progrès considérable qui est enregistré depuis 1965. Nous constatons en effet qu'en vertu des nouvelles dispositions le ministère des armées, dont les besoins en hommes sont très réduits, réforme pour n'importe quelle raison énormément de jeunes gens. C'est minimiser leur valeur, car ils seraient capables de rendre des services au pays s'ils étaient utilisés dans une proportion plus importante. Ils seraient, pendant cette période, les porte-parole de la pensée et de la culture française, au lieu d'être considérés comme des inutiles et des inaptes à rendre service au pays.

Quels sont les grands points qui méritent d'être soulignés ? En fait, nous assistons à la reconduction des différents postes qui ont été considérés comme intéressants à mettre en application les années précédentes. Je voudrais faire une allusion particulière aux volontaires du progrès. Voilà des jeunes gens dont le dévouement, les vocations et l'efficacité sont de nature à mériter nos compliments. Certes, ils ne sont jusqu'à présent utilisés qu'en Afrique. Pourquoi n'envisagerait-on pas dans l'avenir d'employer leurs dévouements dans d'autres secteurs du monde ? Combiant les vides qui existent dans les pays en voie de développement, ils travaillent à un niveau intermédiaire entre les populations et les cadres supérieurs et nous savons par expérience combien semblable qualification est utile auprès de populations qui ont tout ou beaucoup à apprendre.

Les supports matériels de ce rayonnement que nous évoquons existent toujours : le film, la radiodiffusion, la télévision, le livre, les bourses. Le nombre et la valeur des bourses sont augmentés : le taux de la bourse scolaire universitaire est passé à 480 francs par mois, celui de la bourse de stage à 750 francs par mois, avec un maximum dans des cas exceptionnels de 1.500 francs.

Quant aux centres culturels français, le temps me manque pour décrire l'importance que nous attachons à ces établissements et au personnel qui, avec dévouement, en a la responsabilité.

Il serait injuste de ne pas souligner l'importance des missions, des échanges artistiques, théâtre, musique, etc., mais parlant au nom d'une commission qui veut dégager une philosophie, je n'entrerai pas dans les détails et, reprenant le survol que je m'étais promis de faire, je voudrais à mon tour évoquer l'intérêt majeur que nous portons aux voyages qui sont effectués par le chef de l'Etat à l'étranger et qui, en matière culturelle, provoquent toujours la conclusion d'accords nouveaux et d'engagements qui ont pour effet d'orienter de plus en plus la connaissance de la France vers les pays les plus divers.

Dans le respect du temps de parole qui m'est imparti, j'en arrive à certaines suggestions que j'ai eu l'occasion de faire devant la commission des affaires culturelles.

Auparavant, j'aimerais renouveler, au nom de cette commission, à vous-même, monsieur le ministre, et à tous vos collaborateurs à quelque titre que ce soit, l'expression de notre reconnaissance pour votre dévouement et votre efficacité dans le secteur des relations culturelles et de la coopération technique.

Mais autant il est agréable de remercier, autant il serait néfaste de demeurer dans les mêmes habitudes, dans la même ornière. L'objet de mon propos maintenant est de tenter d'élargir encore les possibilités d'action que nous avons toujours mises en application, et de rendre hommage à tous ces efforts qui

concourent, avec les vôtres, à un but commun : faire comprendre, aimer et apprécier la France.

A ce titre, cette année, comme les années précédentes, j'ai le devoir d'évoquer les mérites des actions entreprises par toutes les collectivités qui réalisent avec enthousiasme, foi, espérance et efficacité, des jumelages. Il convient de souligner que ces jumelages sont quelquefois le fruit d'initiatives privées ; mais ils résultent aussi, parfois, d'une action menée par des organismes tels que le Conseil des communes d'Europe ou l'Union internationale des maires pour le rapprochement franco-allemand.

Si j'évoque l'existence de ces organismes, monsieur le ministre, c'est pour vous rappeler la visite que je vous ai rendue il y a quelques mois, pour tenter de les faire aider financièrement par le Gouvernement. Je me rappelle la réponse que vous m'aviez donnée et dont j'avais apprécié la pertinence : « Monsieur le député, je sais l'importance de l'effort réalisé par eux. Je serais tout disposé à les aider, mais ce que je ne peux tolérer c'est que certains des représentants responsables les utilisent, lorsqu'ils sont à l'étranger, comme tremplin d'une politique d'opposition à la politique française. »

Je vous ai indiqué combien j'appréciais votre position, combien je souhaitais que les erreurs qui avaient été commises ne se reproduisent plus et combien, finalement, étant donné l'importance de l'œuvre engagée, il me plairait que vous puissiez participer à l'aide financière qui avait été évoquée.

Je pense que vous tiendrez compte de cette demande et que vous pourrez finalement la satisfaire.

Dans le cadre des efforts poursuivis par la France, il est bon de souligner tous ceux de certaines collectivités et, veuillez m'excuser si, une fois de plus, je fais allusion à l'action particulièrement importante de la ville que j'administre, Nancy.

J'ai déjà parlé de ses jumelages avec cinq pays d'Europe, de son centre européen universitaire, de son festival mondial du théâtre international universitaire, de son centre universitaire international de formation et de recherche dramatique, tous éléments qui ont pour effet de mettre en contact, de manière plus ou moins suivie mais toujours efficace, la jeunesse de populations différentes. Cette ville possède également un stand de propagande qui se déplace de pays en pays. Elle vient d'éditer un film *Des Ducs à l'Europe* qu'elle projette de ville en ville en pays étrangers. Elle participe ainsi utilement à l'action que vous menez.

Mais, parlant de la jeunesse, je voudrais évoquer une large enquête faite récemment auprès de la jeunesse française.

Dernièrement, à Strasbourg, devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, M. le ministre de la jeunesse, tirant les conclusions de cette enquête, nous indiquait que 62,9 p. 100 des jeunes Français se préoccupaient des problèmes internationaux.

Voilà une importante révélation, qui mérite d'être prise tout particulièrement en considération par vos services et par vous-même, monsieur le ministre. Pourquoi la jeunesse française se préoccupe-t-elle des problèmes internationaux ? La raison en est simple. Elle a actuellement une vingtaine d'années ; elle est née au lendemain des soucis, des tracasseries, des blessures et des souffrances que nous avons vécues. Elle a été nourrie au cours de ses premières années par les récits qu'elle entendait de toutes ces atrocités, et elle s'est probablement juré de ne plus entrer en conflit avec les jeunes d'autres pays.

Et c'est en raison de son attachement aux problèmes internationaux que nous devons la soutenir, la comprendre et mettre tout en œuvre pour lui permettre de prendre les contacts les plus fréquents et les plus nombreux possible.

Il existe, et nous lui rendons hommage, un office franco-allemand de la jeunesse, qui rend de grands services. Il serait souhaitable qu'une aide financière soit prévue maintenant, à côté de cet office franco-allemand, en faveur d'un office chargé des échanges européens intermunicipaux. Et je défends ici une sollicitation du Conseil de l'Europe au profit d'un tel organisme dont les crédits sont d'une modestie étonnante et qui cependant, à ce titre, devrait pouvoir compter sur une aide beaucoup plus efficace. Je suis sûr que dans l'intérêt que vous portez à l'avenir des relations internationales et de la sécurité de la paix, de la jeunesse, vous ne serez pas insensible à mon appel.

Je pense que vous aurez senti, à travers ma voix, combien la commission des affaires culturelles suivait avec intérêt vos initiatives, combien elle rendait hommage à tous ceux qui en sont les supports et les réalisateurs et combien elle formulait des vœux pour que l'avenir, qui découlera de nos préoccupations et des efforts que nous accomplissons en ce domaine, soit fait de paix, de liberté, de compréhension et de prospérité, grâce à un travail intelligent et fécond. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Radius. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)



**M. René Radius.** La discussion du budget du ministère des affaires étrangères me fournit l'occasion d'exposer — trop brièvement — les activités et les problèmes actuels du Conseil de l'Europe et de l'Union de l'Europe occidentale.

Depuis bientôt vingt ans, l'« Assemblée de Strasbourg », comme beaucoup se plaisent à la qualifier, offre la seule tribune où s'exprime l'opinion de tous les pays démocratiques européens. Aujourd'hui encore elle est le seul forum où les groupes européens les plus divers se rencontrent et peuvent échanger leurs vues.

Il ne fait pas de doute que le Conseil de l'Europe s'est revalorisé au cours de ces dernières années et qu'il a œuvré utilement au milieu des difficultés qui ont parfois pu opposer l'Association européenne de libre échange et la Communauté économique européenne et d'autres, car c'est dans son cadre que de nombreuses questions se réglaient par des contacts directs et qu'une dizaine d'années d'efforts communs entre hommes politiques européens ont créé un réseau d'amitiés facilitant la solution des problèmes posés par l'unification de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe a su, par ailleurs, élargir considérablement ses horizons, notamment en direction de l'Europe de l'Est dont les problèmes sont maintenant évoqués à Strasbourg dans l'espoir d'aider ces pays dans l'effort de libéralisation et d'ouverture à l'Ouest qu'ils semblent entreprendre actuellement.

Le Conseil de l'Europe n'a pas pour seul but d'organiser des contacts entre hommes d'Etat de l'Europe démocratique. Par un travail minutieux dans les domaines technique, social, économique et culturel, il cherche à créer entre les divers pays des liens si nombreux et si solides qu'il serait très difficile de les dénouer.

Deux problèmes devraient retenir particulièrement l'attention de notre Gouvernement. Ils concernent, d'abord, les bâtiments de la Maison de l'Europe à Strasbourg. Ces bâtiments ont été construits au fur et à mesure des besoins, sans plan d'ensemble et pour une durée de dix ans. Or ces constructions provisoires existent depuis plus de quinze ans et présentent maintenant un grave caractère de vétusté qui gêne considérablement le déroulement des travaux de l'Assemblée consultative et de l'Assemblée parlementaire européenne.

Plusieurs propositions ont été soumises afin de remédier à cet état de choses. J'espère vivement que le Gouvernement nous aidera à trouver une solution digne de la doyenée des institutions européennes.

Le second problème qui nous tient à cœur a trait au statut de la fonction publique européenne, qui permettrait d'accorder aux fonctionnaires européens une garantie et une sécurité analogues à celles dont bénéficient leurs collègues des administrations nationales.

Dotée de très faibles moyens en personnel, l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, pour sa part, n'en continue pas moins de se préoccuper de deux questions qui touchent au centre de la coopération occidentale, celle de l'Alliance atlantique et celle des relations entre le Royaume-Uni et l'Europe des Six.

Dans le domaine militaire, le retrait de la France des structures militaires intégrées de l'O. T. A. N. l'a amenée à s'interroger sur la mission propre de l'U. E. O. En effet, comme tous les membres de cette organisation à caractère, en principe, militaire, faisaient partie de l'O. T. A. N., elle avait abandonné la plupart de ses prérogatives au profit de l'organisation atlantique et s'était contentée de demander, à bien des reprises, qu'un point de vue proprement européen soit exprimé dans l'O. T. A. N.

Le retrait de la France des organisations intégrées et le transfert à Bruxelles du siège de l'O. T. A. N. l'oblige à se demander dans quelle mesure existent, hors de la coopération atlantique, les bases d'une coopération proprement européenne dans le domaine de la défense.

L'Assemblée de l'U. E. O. a demandé, lors de sa session de décembre 1966, au conseil de l'U. E. O. de lui fournir un rapport sur ce point. Le silence du Conseil a été l'un des motifs qui ont amené l'Assemblée de l'U. E. O. à voter, en juin de cette année, une motion de désapprobation destinée, à mes yeux, en tout cas, à rappeler au Conseil que le problème de la sécurité de l'Europe ne se limitait pas à celui de la participation américaine à cette défense.

A ma connaissance, le conflit entre le Conseil et l'Assemblée de l'U. E. O. n'est pas encore apaisé et il le sera difficilement tant que le Conseil n'aura pas accepté d'envisager la vocation de l'Europe dans le domaine militaire, aujourd'hui.

Dans le domaine proprement politique, l'Assemblée de l'U. E. O. a suivi, depuis bien des années, l'état des relations entre la Grande-Bretagne et la Communauté européenne. Elle l'a toujours fait en considérant que l'adhésion britannique, dans le respect intégral du traité de Rome, résoudreait le problème de la coopération économique entre ses membres, prévue par le traité de Bruxelles modifié.

En décembre 1966, lord Gladwyn avait montré l'importance des problèmes qui restaient à résoudre pour la Grande-Bretagne

elle-même. En juin 1967, M. Maurice Edelman a souligné que ces problèmes seraient d'autant plus ardues que l'ensemble des pays de l'Association européenne de libre échange seraient concernés par une éventuelle candidature britannique.

Ainsi des rapports généralement fort bien documentés ont nourri des débats dont, certes, les conclusions ont révélé bien des divergences entre les parlementaires européens.

En décembre prochain, notre collègue M. Michel de Grailly présentera un rapport qui portera sur l'essentiel des travaux du Conseil de l'U. E. O. et l'étude de ce que pourraient être les éléments d'une politique commune des Européens hors d'Europe. C'est dans une large mesure de l'accueil réservé par nos partenaires à ce rapport que dépendra notre appréciation des possibilités de coopération entre le Royaume-Uni et les Six.

Enfin la commission des questions scientifiques, techniques et aérospatiales n'a cessé depuis sa création de préconiser une coopération plus étroite entre les Européens, pour répondre au double défi porté à la survie de notre vieille civilisation par l'Amérique et par l'Union Soviétique.

Il n'est pas douteux que l'actualité va donner un éclat nouveau aux travaux de cette commission.

J'aurais certes, monsieur le ministre, de nombreuses autres observations à présenter. Mais je devine que M. le président s'impatiente. (Sourires.)

Aussi me bornerai-je à revenir, pour conclure, sur le problème des bâtiments de Strasbourg affectés aux organismes européens, en vous demandant d'user de toute votre influence auprès de votre collègue M. le ministre de l'économie et des finances pour permettre un rapide démarrage des travaux. Seule, en effet, une maison d'Europe bien construite et rationnelle nous permettra de faire du bon travail. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Billoux. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

**M. François Billoux.** Mesdames, messieurs, la discussion du budget des affaires étrangères intervient à un moment où l'aggravation de l'odieuse guerre que le gouvernement des Etats-Unis fait à l'héroïque peuple vietnamien rend plus nécessaire que jamais pour la sécurité de notre pays l'affirmation d'une politique extérieure indépendante, cohérente et logique, en un mot d'une politique basée sur le principe de la coexistence pacifique, qui contribue à mettre en échec les agressions et menées agressives, à sauvegarder la paix mondiale et à préparer les conditions d'un désarmement général et contrôlé.

La poursuite et l'intensification des bombardements du territoire de la République démocratique du Vietnam et de sa capitale, la guerre sauvage faite au peuple du Sud-Vietnam — où les troupes américaines accumulent les échecs — sont un défi au monde civilisé et au droit international. Elles suscitent l'indignation profonde de notre peuple que des liens d'estime et d'amitié réciproques unissent au peuple du Vietnam.

Faut-il rappeler que l'extension du conflit dans le Sud-Est asiatique ne peut que léser les intérêts de la France ? Le passage à de nouveaux degrés dans la criminelle « escalade » peut à tout instant porter la tension internationale jusqu'au point de rupture et provoquer le déclenchement d'un nouveau conflit mondial avec toutes les conséquences qu'il pourrait comporter. Or les « jusqu'au boutistes » américains préconisent ouvertement l'invasion de la République démocratique du Vietnam.

Cinquante ans après la révolution socialiste d'octobre, la politique de la canonnière d'autrefois est périmée. Même si les navires de jadis sont remplacés par les porte-avions géants, les bombardiers à réaction, les engins de destruction les plus modernes, l'intervention armée contre un peuple qui veut vivre libre est condamnée à l'échec.

La seule solution conforme à l'intérêt de tous les peuples, y compris à celui du peuple américain que n'épargnerait pas l'explosion d'un conflit mondial, est celle que les autorités de la République démocratique du Vietnam et les responsables du Front national de libération ont exposée à maintes reprises. Ces propositions constituent une application, dans les conditions actuelles, des accords de Genève de 1954. Notons au passage l'importance du programme adopté récemment par le Front national de libération et que vous n'avez pas manqué d'étudier.

Nous préconisons :

Premièrement, la cessation immédiate et inconditionnelle des bombardements contre la République démocratique du Vietnam ;

Deuxièmement, le retrait du Vietnam des troupes américaines et des autres corps expéditionnaires qu'elles se sont adjoints ;

Troisièmement, la reconnaissance du Front national de libération comme seul représentant authentique du peuple du Sud-Vietnam, son caractère éminemment représentatif ne pouvant être contesté par un seul observateur sérieux — ce qui est d'ailleurs, je crois, votre propre opinion.

Ainsi, le peuple vietnamien tout entier pourrait utiliser son droit à décider lui-même de son propre sort, sans aucune ingérence étrangère dans ses affaires.

C'est précisément pour exiger que le Gouvernement des Etats-Unis s'engage dans cette voie, qui serait pour lui la seule honorable, que des manifestations d'une ampleur sans précédent se sont déroulées le 21 octobre dernier à Paris, dans toute la France, mais également dans les principales villes du monde, en Allemagne, au Japon, en Australie, et jusque devant le ministère de la guerre aux Etats-Unis.

Nous saluons les efforts déployés à Paris comme en province par les milliers de jeunes gens et de jeunes filles qui se préparent, à l'appel du mouvement de la jeunesse communiste, à faire de la journée du 26 novembre, sous le mot d'ordre « La jeunesse avec le Viet-Nam », un événement de portée nationale et internationale.

Sûr de répondre aux sentiments que le peuple français éprouve à l'égard du peuple héroïque du Viet-Nam, notre parti propose à toutes les formations politiques, syndicales et pacifiques, solidaires avec nous, de lancer et de mener en commun dans tout le pays une grande collecte de fonds, de médicaments, de produits divers afin de fréter « un bateau pour le Viet-Nam ».

L'intérêt de notre pays est sans ambigüité et le Gouvernement français doit renouveler, en les précisant, ses déclarations en faveur du droit du peuple du Viet-Nam à disposer de son sort; il doit agir de façon à aider effectivement ce peuple courageux à exercer ce droit, au Sud comme au Nord, dans l'intégrité de son territoire, l'indépendance et la paix, ainsi que l'avaient prévu les accords de Genève de 1954.

Ce serait une contribution d'autant plus indispensable à la sauvegarde de la paix que si l'agression contre le Viet-Nam constitue actuellement la principale et la plus intolérable source de tension dans le monde, d'autres foyers d'incendie couvent sous la cendre et peuvent brusquement s'enflammer. Ces foyers sont entretenus ou bien directement par les dirigeants de Washington ou bien par leurs vassaux, chacun de ces éléments constituant ce que le Pentagone appelle la « stratégie globale ».

La situation du Moyen-Orient reste toujours un grave sujet d'inquiétude.

Notre ami Roland Leroy a exposé ici en juin dernier notre point de vue sur les raisons et les responsabilités de cette crise.

Nous avons également indiqué les voies et les moyens d'un règlement véritable tant en ce qui concerne les mesures immédiates que les solutions définitives. Il s'agit d'abord du retrait immédiat des troupes israéliennes des territoires arabes qu'elles occupent, ensuite de la recherche d'un règlement négocié juste et durable qui permette d'établir une paix sans humiliation ni annexion territoriale, fondée sur les droits nationaux des peuples arabes en même temps que sur le droit à l'existence du peuple et de l'Etat d'Israël.

Comme toujours, nous ne soutenons pas un peuple contre un autre peuple. Nous soutenons les forces démocratiques et pacifiques de chaque peuple. Nous agissons pour l'entente et la coopération entre tous les peuples.

J'en viens à l'ingérence américaine en Amérique latine, en Afrique et en Europe. Au nom de la « libre entreprise » du capital, les Etats-Unis d'Amérique s'arrogent le droit d'intervenir partout où la volonté des peuples s'oppose aux privilèges et à l'oppression.

Il en est ainsi avec la poursuite de la guerre du Vietnam, de la crise au Moyen-Orient. Il en est ainsi avec les provocations et les menaces dirigées contre Cuba, contre la République populaire de Corée, en Afrique et ailleurs.

Il est notoire, par exemple, que le coup d'Etat par lequel une clique militaire réactionnaire a pris le pouvoir à Athènes a été préparé avec l'aide des services américains.

Un plan de l'O. T. A. N. a servi de schéma à cette opération, ce qui démontre qu'en s'engageant dans les liens d'une alliance dominée par les Etats-Unis d'Amérique, un pays court le risque non seulement d'être entraîné malgré lui dans un conflit qui ne le concerne nullement et qui est contraire à ses intérêts, mais encore celui de subir la loi d'une faction appuyée par l'étranger.

L'intolérable contrainte exercée par la diatribe d'Athènes contre le peuple auquel nous devons le beau mot de « démocratie » suscite une émotion indignée dans notre pays.

C'est inspirée par un sentiment de solidarité avec le peuple grec que la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale a adopté un amendement tendant à la réduction des crédits prévus pour les échanges culturels franco-grecs, car il n'y a pas de culture quand des créateurs de la culture, comme Théodorakis et d'autres, sont jetés au cachot et quand le peuple est soumis à l'arbitraire de la plus noire réaction. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)*

Mais il est, au cœur même de l'Europe, une autre source de tension d'où sont prêts à surgir à tout moment des périls

extrêmement graves pour la sécurité de notre pays et pour la paix du monde. Jusqu'à présent vous n'avez pas mesuré leur véritable caractère. Du fait que ses gouvernements n'ont jamais accepté les résultats de la seconde guerre mondiale et cherchent à se doter des moyens de les annuler, la République fédérale allemande représente une menace pour la paix en Europe et pour notre sécurité. Cette puissance économique et militaire est aux mains des mêmes forces qui ont soutenu le Reich de Guillaume II et le III<sup>e</sup> Reich hitlérien.

Si cette puissance n'est pas suffisante à elle seule, elle peut être « le détonateur de la grande explosion » dans la mesure où elle est un élément et un élément avancé de l'Alliance atlantique dominée par les Etats-Unis d'Amérique.

Où résident les périls ? Ils apparaissent dans les déclarations officielles de Kiesinger, de Strauss et d'autres sur : premièrement, la prétention de la République fédérale allemande à la représentation exclusive du peuple allemand; deuxièmement, la non-reconnaissance des frontières telles qu'elles ont été établies au lendemain de la deuxième guerre mondiale; troisièmement, la non-reconnaissance de la République démocratique allemande; quatrièmement, la volonté d'accéder à l'armement atomique.

Tout encouragement à ces desseins, insensés mais avoués, constitue une réédition de la politique du « laisser-faire » à l'égard de l'hitlérisme, inspirée par l'anticommunisme et l'antisoviétisme.

Alors que le parti communiste allemand est toujours interdit, nous assistons à une montée du néo-nazisme et au développement du parti néo-nazi qui est à la fois toléré et utilisé comme moyen de pression par le gouvernement Kiesinger.

Ces dangers peuvent être écartés et la France peut y contribuer dans une large mesure, à condition de tenir compte, dans l'intérêt de la nation, à la fois des leçons du passé et des réalités d'aujourd'hui. Or, s'il arrive que certaines de ces réalités soient assez évidentes pour s'imposer à votre considération et vous inspirer des démarches positives, quoique limitées par les intérêts suprêmes que vous représentez, vous manifestez devant ce grave problème allemand qui est essentiel pour la sécurité européenne une grande insouciance à l'égard de ces leçons et de ces réalités.

L'intérêt national et celui de la sécurité exigent les mesures indispensables suivantes : la reconnaissance et la garantie des frontières existantes, y compris celles de la Pologne — ce que vous avez fait — mais aussi celles de la République démocratique allemande; l'interdiction absolue faite à l'Allemagne d'accéder directement ou indirectement à l'armement nucléaire; la réduction progressive des forces armées des deux Etats allemands; la suppression des bases militaires à l'étranger et la création de zones dénucléarisées en Europe; enfin, la reconnaissance de la République démocratique allemande, Etat pacifique et chance de paix.

Les initiatives de la République démocratique allemande concernant l'établissement de relations normales entre les deux Etats allemands sont une contribution importante à la lutte des peuples européens pour garantir la paix. Or vous vous associez aux Etats-Unis pour reconnaître à la République fédérale allemande le droit de parler au nom de toute l'Allemagne. Non seulement, vous maintenez votre coopération, y compris la coopération militaire, avec la République fédérale allemande, mais la constitution de la force de frappe nourrit directement les ambitions et l'agressivité de Bonn.

Vous vous refusez à reconnaître la République démocratique allemande, en parlant de « l'Etat qui n'existe pas », alors qu'elle représente le véritable « miracle allemand », même pour la sécurité de notre pays. Mieux vaudrait mesurer ce que la puissance économique croissante de cet Etat, dirigé par des antifascistes, et le labeur pacifique de son peuple, représentent pour notre pays.

Votre politique nucléaire et votre refus de reconnaître la République démocratique allemande encouragent les militaristes et les revanchards de Bonn.

Votre politique en ce qui concerne l'Allemagne ne sera pas empreinte de réalisme tant que vous ne reconnaîtrez pas la République démocratique allemande. Vous devriez rechercher systématiquement les voies et les moyens propres à favoriser et à développer les relations économiques, culturelles et politiques avec la République démocratique allemande.

Je pose à nouveau la question : le Gouvernement français n'entend-il pas se dégager de cette institution appelée le *Travel Board*, qui soumet les voyages en France des citoyens de la République démocratique allemande à un contrôle américain ou anglais deux semaines sur trois ?

Si nous insistons sur les problèmes européens, c'est parce que notre continent est le lieu où voisinent les forces les plus importantes des systèmes d'alliance. Cela ne signifie pas que les autres problèmes nous soient indifférents. Nous pensons, par exemple, que la France devrait normaliser ses rapports avec la

République de Guinée et un certain nombre d'autres pays, et en finir avec le système colonialiste dans les départements et territoires dits d'outre-mer.

Si l'on veut caractériser en quelques mots la situation internationale, on peut dire, d'une part, qu'elle est aggravée par le risque de multiplication des foyers de guerre et des sources de conflits, du fait des menées agressives de l'impérialisme américain; d'autre part, qu'il est possible d'empêcher la guerre, les aspirations pacifiques dans le monde étant suffisamment puissantes si elles demeurent unies, vigilantes et agissantes.

La France peut jouer un grand rôle dans l'action mondiale en faveur de la paix à condition de s'orienter plus résolument vers une politique d'entente et de coopération avec tous les peuples, en renonçant à participer à la course aux armements, en abandonnant sa politique dangereuse de force de frappe, en agissant pour le désarmement.

Il faut en finir avec l'absence de la France aux négociations sur le désarmement, à Genève notamment, avec le refus de signer le traité de Moscou sur les expériences nucléaires, avec le refus de discuter le projet de traité concernant la non-prolifération de ces armes.

Il s'agit là de questions fondamentales.

Une politique extérieure française active doit viser à l'entente et à la coopération avec tous les peuples.

Cela va dans le sens de l'intérêt de la France et de la paix dans le monde, comme le montre le développement, dans tous les domaines, de la coopération entre notre pays, l'Union soviétique et les autres pays socialistes.

En ce qui concerne le Marché commun, nous avons dit en son temps ce que nous en pensions. Nous nous bornerons aujourd'hui à indiquer ceci: tous les observateurs soulignent son caractère technocratique au service des trusts et des cartels internationaux; il importe donc de démocratiser ses institutions. D'autre part, les liaisons économiques de la France ne doivent pas se limiter au cadre étroit, discriminatoire, du Marché commun, c'est-à-dire qu'il est nécessaire de développer la coopération de notre pays avec tous les pays d'Europe, à l'extérieur comme à l'intérieur du Marché commun, dans le respect de l'indépendance nationale de chacun.

A l'approche de l'échéance de 1969, il faut prévoir de substituer au pacte de l'Atlantique une véritable organisation de la paix en Europe et dans le monde.

Cela peut se faire par un système de sécurité collective englobant tous les Etats d'Europe.

Nous proposons qu'une active politique de rapprochement aboutisse à la disparition simultanée des organisations militaires de l'O. T. A. N. et du pacte de Varsovie et à la conclusion d'un pacte de sécurité collective européen.

En résumé, nous pourrions dire que votre Gouvernement mène une politique extérieure qui comporte des contradictions et des équivoques. Cela est dû au fait que vous représentez les intérêts des grands monopoles français qui ne concordent pas toujours avec ceux du pays.

Vous vous plaisez à souligner le caractère réaliste de certaines mesures de politique extérieure que vous avez été amené à prendre, mais nous ne pouvons oublier qu'elles sont dues au succès des pays socialistes, aux victoires du mouvement de libération nationale, à l'action de notre propre peuple.

Lorsque M. le Premier ministre, pour des raisons de politique intérieure, à la suite des succès du parti communiste français et du développement de l'union des forces de gauche, se lance dans des comparaisons entre notre pays et les pays socialistes, il coupe des verges pour se faire fouetter.

Vous voulez comparer? Je vous en prie. Prenons trois exemples sur des centaines d'autres.

Qu'étaient l'Ouzbékistan et l'Algérie en 1917 et qu'étaient devenus l'Ouzbékistan et l'Algérie lorsque celle-ci se libéra? Qu'étaient la Slovaquie et la Bretagne en 1947 et que sont-elles maintenant? Quel était l'état de développement du territoire de la République démocratique allemande et celui de notre région du Sud-Ouest, par exemple, en 1949, et que sont-ils devenus?

Cela dit, l'attitude des communistes sur les problèmes de politique extérieure est basée sur les intérêts inséparables de la France et de la paix. C'est pourquoi nous restons persuadés qu'un gouvernement démocratique pourra mettre en œuvre une politique extérieure cohérente, conséquente et efficace dans tous les domaines, en partant uniquement de l'intérêt de la France et de la paix dans le monde. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Labarrère. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

**M. André Labarrère.** Mesdames, messieurs, j'interviendrai sur deux aspects de notre politique culturelle, l'un à l'égard de la Grèce, l'autre à l'égard du Québec.

En ce qui concerne la Grèce, nous estimons — comme l'a admis la commission des affaires étrangères — qu'il faut réduire les crédits d'aide culturelle à ce pays dont le gouvernement fait fi des règles les plus élémentaires de la démocratie.

Certes, cela ne signifie pas que nous renoncions à développer la culture française en Grèce, mais nous ne pouvons en aucune façon passer sous silence l'action du gouvernement grec actuel. Les déportations, les exils, les condamnations, les souffrances du peuple grec doivent trouver un écho à la tribune de l'Assemblée nationale française. La commission des affaires étrangères, je le répète, ne s'y est pas trompée, puisqu'elle a adopté un amendement dans ce sens.

De bonnes âmes peuvent certes s'en indigner et nous voudrions répondre ici par avance à leurs objections.

Certains diront que les traditions diplomatiques interdisent toute réduction de crédit d'aide culturelle à un pays quelle que soit la politique suivie par son gouvernement. Nous estimons qu'ils ont tort. Le budget est l'expression de la politique du Gouvernement. Refuser cette diminution de crédit, c'est approuver d'une certaine façon un gouvernement qui brime l'intelligence.

Vous allez, va-t-on nous dire aussi, par cette réduction, pénaliser l'intelligentzia. Fadaise! L'intelligentzia est en prison.

Vous allez, prétendra-t-on également, accentuer le retard de la langue française par rapport à l'anglais. Croyez-vous sincèrement qu'une réduction de 1.230.000 francs cette année va diminuer l'importance du français? Et puis, on pourra toujours augmenter les crédits quand la situation sera redevenue normale.

Puisque nous parlons de rentabilité, ne croyez-vous pas qu'aux yeux du peuple grec et de tous les Grecs fibres il vaudrait mieux montrer autrement que par un geste symbolique que la France est attachée à défendre la démocratie grecque?

Toutes les arguties, culturelles ou autres, sont sans poids devant un fait: le gouvernement grec actuel applique une politique antihumaine, donc anticulturelle. Le gouvernement qui censure Sophocle et Aristophane, qui fait peser les plus lourdes condamnations sur les artistes et les intellectuels, doit savoir qu'au Parlement français il ne trouvera pas de complices. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

**M. Gaston Defferre.** Monsieur Labarrère, me permettez-vous de vous interrompre?

**M. André Labarrère.** Je vous en prie, mon cher collègue.

**M. le président.** Avec l'autorisation de l'orateur, la parole est à M. Defferre.

**M. Gaston Defferre.** Monsieur le président, j'avais déposé un amendement relatif au problème grec. Mais étant donné que le temps de parole dont nous disposons est très limité, il me sera difficile d'en développer l'exposé.

Je vais donc relire cet amendement, mais je désire que ce geste ne soit en aucune façon interprété comme une approbation de la politique du Gouvernement en cette matière. Bien au contraire, et je transformerais cet amendement en question orale avec débat.

J'espère que la conférence des présidents acceptera d'inscrire cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée, de façon que plusieurs orateurs puissent exprimer leur opinion sur le problème des rapports entre le Gouvernement français et le gouvernement grec. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

**M. André Labarrère.** Je voudrais maintenant parler de l'aide culturelle au Québec.

L'augmentation des crédits destinés à cette aide est en soi une excellente chose et nous ne pouvons qu'approuver le Gouvernement à cet égard. Tout gouvernement, quel qu'il soit, devra agir dans le même sens.

Toutefois, il me paraît important que soit précisée l'orientation de notre action dans ce pays, car certaines équivoques ont été entretenues depuis le voyage du Président de la République sur les rives du Saint-Laurent.

Le cri du Président de la République: « Vive le Québec libre! », slogan des nationalistes québécois, a pu faire penser que le gouvernement français allait engager toutes ses forces en faveur de l'indépendance du Québec. Certaines déclarations ont même pu faire croire que nous allions houter les hommes d'affaires américains hors du Québec et, je l'imagine, les remplacer.

Mais, si vous le voulez bien, soyons sérieux.

Vouloir aider économiquement un pays tel que le Canada, comme on peut aider un pays sous-développé, serait une profonde erreur. Ce serait même ridicule. En effet, chacun sait que le Canada est un pays dont le niveau de vie est le troisième

sième du monde. Pour ne citer que deux exemples, tout étudiant, tout ouvrier canadien qui désire avoir le téléphone l'obtient le lendemain même de sa demande, et l'ouverture à la circulation de cent kilomètres d'autoroute ne donne lieu à aucune inauguration officielle.

Certes, il faut développer les échanges économiques entre industriels français et industriels québécois. Mais la meilleure façon d'obtenir leur préférence, c'est d'être nous mêmes compétitifs; croyez-mois, à prix égal ou inférieur, ils nous choisiront certainement.

Par ailleurs, nous devons favoriser les implantations industrielles, les recherches en commun dans des domaines précis, et peut-être même dans les industries de pointe.

Cependant, dans l'immédiat — et c'est à cet égard que je mesure l'intérêt des dispositions budgétaires proposées — notre véritable aide doit être culturelle et technique, fondée sur le respect de nos mentalités, lesquelles sont beaucoup plus différentes qu'on ne le croit.

Monsieur le ministre, étant donné que 60 p. 100 des crédits inscrits au projet de budget en faveur de l'aide au Québec concernent la diffusion d'un matériel culturel et les échanges qui sont établis à cette occasion, je crains qu'il ne s'agisse, pour nous, que d'une action de propagande culturelle en direction du Québec. Or ce qui est essentiel, c'est une action de compréhension, afin de développer des échanges véritables.

Tout d'abord, dans les deux pays, les professeurs et les étudiants que nous échangerons devront être informés des différences de mentalité et de rythme de vie qui existent entre la France et le Canada.

Il n'est pas normal, monsieur le ministre, que les étudiants ou les instituteurs français ne sachent pas, quand ils vont au Québec, qu'ils y seront placés dans les écoles confessionnelles, car se sont pratiquement les seules qui existent là-bas. Ce n'est qu'un détail, mais il faudrait peut-être le leur faire savoir, et de façon précise.

Ce travail d'information doit être complété par une politique plus neuve et plus hardie de l'Alliance française. Cette Alliance française est, certes, une dame vénérable, mais peut-être envoit-elle trop souvent au Québec les mêmes conférenciers, avec les éternels mêmes sujets.

Nous devons également faire en sorte que notre ambassade et nos consulats soient vraiment, de plus en plus, des lieux où se rencontrent les forces vives du pays, et non pas seulement des lieux de réunions mondaines.

Le personnel culturel doit être encouragé dans ses efforts d'expositions itinérantes, de colloques, grâce à l'augmentation des crédits mis à leur disposition.

Il est une idée que l'on a agitée souvent et que l'on pourrait peut-être reprendre: je veux parler de la création à Québec d'une « Maison de France » où les activités culturelles, techniques et de loisirs favoriseraient une meilleure connaissance de notre pays.

Par ailleurs, bien qu'un effort très sérieux ait été accompli à cet égard, le nombre et le montant des bourses doivent encore être augmentés.

Les instituteurs et professeurs doivent être encouragés par la simplification des formalités. La priorité doit être donnée à la langue française, par le développement des moyens audiovisuels mis à la disposition de toutes les couches de la société. Et, monsieur le ministre, laissez-moi vous dire que la télévision française aurait souvent intérêt à prendre modèle sur la qualité de la télévision canadienne, et tout particulièrement sur sa liberté d'expression. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Il y a, au Canada français, une soif de culture qui fait se multiplier les cours du soir et les conférences.

Nous devons être présents, mais ne pas aller vers les Canadiens français comme le fiancé de Maria Chapdelaine. Les rapports entre la France et le Canada français, dégagés de toute mièvrerie, doivent être des rapports de personnes responsables, d'adultes conscients que, de part et d'autre, ils peuvent et doivent tirer grand profit d'une véritable politique d'échanges culturels, de coopération technique, et certainement, pour demain, de coopération économique. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pleven. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

**M. René Pleven.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, un phénomène assez nouveau a pu être observé au cours des derniers mois dans notre pays.

La politique étrangère et les problèmes qu'elle soulève ont occupé une place croissante dans les discussions quotidiennes des Français et dans celles qui ont lieu au sein des partis et même, parfois, entre les partis.

Le fait n'est pas dû seulement à ce que la situation internationale comporte maints sujets d'inquiétude. Il résulte de ce que, sur des problèmes très différents par leur nature et par leur importance, mais toujours avec beaucoup de fracas, le Gouvernement a pris des options de politique internationale qui ont provoqué souvent des réactions très vives, non seulement chez les opposants habituels du Gouvernement, mais parmi ceux qui sont habitués à lui apporter leur approbation.

On a pu constater un certain « déphasage » entre les prises de position officielles et l'opinion moyenne des Français. Et, puisque le budget est l'instrument d'une politique, c'est sur certains aspects de cette politique que le groupe Progrès et démocratie moderne m'a chargé de vous poser diverses questions et d'exposer ses propres vues.

En raison du temps limité qui m'est imparti, je me bornerai à évoquer les développements de la crise du Proche-Orient, deux voyages — au Canada et en Pologne — et la candidature de la Grande-Bretagne au Marché commun, tous événements qui ont été les occasions imposées par les circonstances, ou parfois gratuitement suscitées, de donner au monde une certaine image de notre pays et de sa politique étrangère.

Au Proche-Orient, si une bonne partie de l'opinion française a été et reste choquée, c'est non point parce que nous n'avons pas pris parti pour Israël, mais parce que nous l'avons condamné et qu'aux Nations Unies nous avons joint notre voix à celles d'Etats, qui, quoi qu'il arrive, quelles que soient les erreurs commises par les Etats arabes, seront toujours prêts: les soutenir contre Israël, sous prétexte d'anti-impérialisme.

L'impression de parti pris gouvernemental contre Israël a été encore accentuée récemment par notre attitude dans l'affaire du torpilleur *Eilat*. L'opinion publique eût parfaitement compris que nous souhaitions ne pas recréer la situation de Suez, que nous souhaitions protéger des positions péniblement retrouvées dans l'ensemble du monde arabe, ne pas nous exposer à de nouvelles ruptures aussi coûteuses que stériles et nous garder ainsi la possibilité d'être, pour les Arabes, au sein du monde occidental, un interlocuteur qualifié.

Mais nous avons été au-delà de ce qui nous paraît nécessaire et raisonnable. Nous avons radicalement renversé nos positions à l'égard d'Israël; par là nous avons suscité, chez certains dirigeants arabes, des espoirs qui risquent de se révéler des illusions, de sorte que, après avoir déçu Israël, il se pourrait fort bien qu'un jour nous décevions aussi les Arabes.

Tels sont les reproches que nous adressons à une politique qui eût gagné en efficacité à être plus discrète et à ne pas se laisser engager peu à peu, ce qui est contraire aux principes mêmes sur lesquels elle prétend se fonder.

Mais, aujourd'hui, ce que mes amis et moi aimerions savoir, c'est si le Gouvernement, conscient du caractère unilatéral de sa politique proche-orientale, entend la corriger et, dans l'affirmative, comment il envisage d'y parvenir.

Quel langage tient-il aux puissances arabes, au président Nasser, au roi Hussein de Jordanie? Leur conseille-t-il de choisir courageusement la voie de la paix? Leur suggère-t-il d'accepter la négociation et de renoncer à tout préalable? Bref, dans quel sens use-t-il de l'influence qu'il croit s'être acquise auprès d'eux?

Et, de l'autre côté, quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il de prendre pour sortir nos relations avec Israël de l'état d'ambiguïté déplorable où il les a amenées? Ne croit-il pas qu'un rétablissement de la confiance — dont la levée de l'embargo sur les livraisons de matériel commandé bien avant les hostilités pourrait donner le signal — lui permettrait de renouer avec les dirigeants d'Israël un dialogue qui serait utile pour la cause de la paix?

Des extrémistes, il y en a malheureusement de part et d'autre, du côté israélien comme du côté des Arabes. Le devoir, le rôle de la France, et j'ajouterais même de l'Europe, est précisément, à notre avis, d'encourager et de soutenir les modérés.

Pour cela, il faut, des deux côtés, posséder un capital de confiance. Jusqu'à la crise de juin dernier, nous y avons assez bien réussi. Mais je crains que, engagés moins par la défense de nos intérêts immédiats que par certaines vues — à mon avis contestables — sur l'équilibre général des forces dans le monde, et peut-être entraînés une fois de plus par l'obsession de l'hégémonie américaine, nous n'ayons rompu l'équilibre où nous nous tenions.

La paix n'y a rien gagné et la France y a perdu. Il serait sage d'en tirer les conséquences.

Est-ce la même obsession de la prépondérance des Etats-Unis ou une émotion que je qualifierai non pas de nationaliste, mais plutôt d'historique, qui a provoqué l'éclat canadien?

Nous ne sommes pas de ceux qui ont cherché à exagérer et à exploiter l'incident. Car nous avons tenu compte du contexte émotionnel qui a pu contribuer à le faire surgir. Mais les développements qui ont suivi nous obligent à nous interroger sur les véritables objectifs poursuivis par le Gouvernement.



Depuis le mois de juillet dernier, deux ministres français, celui de l'éducation nationale et celui de la jeunesse et des sports, se sont rendus à Québec sans daigner se rendre à Ottawa.

Dans le communiqué publié le 21 septembre à l'issue du voyage de M. Peyrefitte, il a été dit notamment :

« Le Gouvernement français donne son plein accord aux suggestions du Gouvernement québécois tendant à créer, sur une base paritaire, une organisation intergouvernementale pour l'action commune, ainsi qu'à instituer des rencontres organiques des ministres concernés par l'action commune franco-québécoise et particulièrement des ministres responsables de l'économie et de l'éducation.

« D'autre part... » — et j'insiste sur ces mots — « ...il a été entendu qu'une réunion au plus haut niveau, avec la collaboration de tous les ministres intéressés, aurait lieu, d'une façon régulière, alternativement à Paris et à Québec. »

Il y a deux façons de prendre ce texte. L'une est de le prendre à la légère et d'en sourire, comme d'une sorte d'affirmation destinée à satisfaire la vanité de chacun. L'autre est de la considérer comme un texte sérieux, voulant dire ce qu'il dit. L'affaire est alors, à notre avis, sérieuse aussi.

Que signifient en effet les mots « organisation intergouvernementale sur une base paritaire », « rencontres organiques », « action commune franco-québécoise », « réunion au plus haut niveau » ?

Signifient-ils que nous considérons la province du Québec comme un Etat indépendant, que nous entendons traiter avec le gouvernement provincial comme s'il était pleinement souverain ?

Que ce gouvernement soit en droit de régler certaines affaires de sa compétence, telles que l'éducation ou la culture, directement avec d'autres gouvernements, sans doute la Constitution canadienne lui en reconnaît-elle le droit. Mais ce communiqué ne va-t-il pas bien au-delà ? Ne cherche-t-il pas à créer délibérément l'impression qu'il s'agit d'une entreprise beaucoup plus vaste ?

A supposer que, dans un communiqué semblable, le mot « québécois » ait été remplacé par le mot « sarrois » ou « rhénan », quel nom aurait pris cette politique, sinon celui de séparatisme ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Est-ce cela que nous voulons ? Voulons-nous séparer le Québec du Canada ? Et, au-delà d'Ottawa, est-ce quelqu'un d'autre que nous visons ?

Le Gouvernement français veut-il encourager le Québec à prendre son indépendance, à s'ériger en Etat souverain ? Alors, je le dis très franchement, nous condamnons totalement cette politique et nous pensons que ses premières victimes seraient les Canadiens français.

Le Gouvernement prendrait une très lourde responsabilité s'il laissait croire à six millions de Canadiens français qu'il peut leur apporter ce que leur apporte actuellement leur appartenance à l'ensemble économique dont ils font partie.

S'il s'agit de libérer le Québec de l'emprise du capital américain, où trouverons-nous les ressources financières pour nous substituer à celui-ci ?

Une telle politique ne serait pas seulement dangereuse, elle irait, à notre avis, directement à l'encontre du but même qu'elle voudrait atteindre. Une dislocation de la confédération canadienne ne peut être à l'avantage de personne ; elle ferait vite de toute une partie du Canada, celle qui est la plus vaste et la plus peuplée, un prolongement du territoire des Etats-Unis.

La France a d'importantes possibilités de coopération économique, même avec la partie anglophone du Canada où elle jouit de sympathies qui se sont montrées particulièrement fidèles — je me permets de le rappeler — non seulement en 1914-1918 mais aussi en 1939-1945. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Nous faisons confiance aux descendants des Français du Canada pour réussir, sans ingérence extérieure, à être, non seulement de droit mais aussi de fait, des Canadiens à part entière. Nous avons le devoir de les aider à maintenir notre langue et notre culture, mais nous n'avons pas à chercher à les détourner du chemin sur lequel l'histoire et la géographie les ont placés.

J'en viens maintenant aux problèmes européens.

Le voyage que M. le Président de la République a effectué en Pologne a fortement contribué — et il faut s'en réjouir — à ranimer la traditionnelle amitié entre les peuples français et polonais, amitié à laquelle tout Français est attaché.

Ce voyage a permis aussi, nous semble-t-il, d'explorer sérieusement la possibilité de donner une certaine réalité à la conception d'une Europe « de l'Atlantique à l'Oural », qui semble être l'un des objectifs majeurs de notre diplomatie.

Sans doute était-il vain d'attendre des résultats immédiats des conversations de Varsovie.

Pouvait-on, cependant, espérer que les dirigeants polonais, « voyant loin et grand », ainsi qu'ils y étaient conviés, manifesterait quelques signes d'un certain désir d'évolution ?

Pouvait-on espérer qu'ils accepteraient de s'écarter quelque peu de ces deux axiomes fondamentaux de la politique polonaise depuis 1945, qui sont la priorité à l'alliance soviétique et le maintien de la division de l'Allemagne ?

Pouvait-on espérer qu'ils se laisseraient engager à prendre, à l'égard de l'U. R. S. S. et du pacte de Varsovie, les distances que la France a prises vis-à-vis des Etats-Unis et de l'O. T. A. N. ? Qu'ils se montreraient, même de la façon la plus modeste, favorables à un début de dégel du problème allemand, autrement qu'en nous suggérant, une fois de plus, de reconnaître l'Allemagne de l'Est ?

Je ne sais si tels étaient les espoirs nourris avant le voyage, mais nous constatons que le Gouvernement polonais n'a pas bougé d'un pouce, qu'il a intégralement et même, semble-t-il, avec une certaine vigueur, maintenu toutes ses positions. De votre côté — et nous vous en félicitons — vous avez maintenu les vôtres sur le problème allemand. Mais il est apparu du même coup ce que la fameuse formule « de l'Atlantique à l'Oural » pouvait comporter d'illusoire.

Contacts et échanges de visites se multiplient. Tant mieux ! Mais sur le plan politique, les pays de l'Europe de l'Est paraissent se satisfaire parfaitement, et pour longtemps, d'un *statu quo* dont la réalisation d'une coopération européenne supposerait cependant la disparition au moins progressive.

Dès lors qu'à Varsovie et ailleurs on affirme avec tant de force sa conviction que la sécurité de l'Est de l'Europe repose sur le maintien de la division actuelle de l'Allemagne et sur l'existence permanente d'un Etat communiste est-allemand protégé par les forces soviétiques, il nous paraît clair que l'Est est loin d'être mûr pour une véritable politique européenne de l'Atlantique à l'Oural. Dans ces conditions, ce serait pour la France un marché de dupes que d'échanger les garanties que lui donne l'alliance atlantique contre un pacte de sécurité européenne conclu avec les pays de l'Est, même si le pacte de Varsovie était un jour dissous.

L'opinion des Français sur l'organisation de notre sécurité s'est d'ailleurs exprimée avec clarté lors d'un récent sondage de l'Institut français d'opinion publique, qui aura, nous l'espérons, retenu votre attention. Les Français consultés ont dans leur majorité, à raison de 54 p. 100 je crois, fait preuve de bon sens et de réalisme en disant qu'il convenait, à leur avis, de demeurer dans l'Alliance atlantique. Je n'en dirai pas davantage aujourd'hui sur ce point.

Il me reste maintenant à aborder le problème de l'élargissement du Marché commun, problème posé par la demande d'adhésion formulée par la Grande-Bretagne.

Vous avez, monsieur le ministre, exposé à Luxembourg le point de vue actuel du Gouvernement. Nous formons le vœu que vous saisissiez l'occasion de ce débat budgétaire pour renseigner le Parlement aussi bien que vous avez informé nos partenaires.

Si nous en croyons la presse, la première question que vous avez posée est celle de savoir si l'Angleterre serait en mesure de tenir ses engagements et d'assumer les obligations qu'implique toute participation à la Communauté européenne ; et, joignant la demande et la réponse, vous avez déclaré qu'elle ne le pourrait pas tant qu'elle n'aurait pas rétabli l'équilibre de sa balance des paiements et abandonné le rôle de monnaie de réserve pour la livre sterling.

Nous comprenons la préoccupation du Gouvernement, qui est d'ailleurs largement partagée par la commission des communautés européennes et par nos partenaires. Il est incontestable que la faiblesse de la livre sterling est un souci pour les Six.

Mais notre première observation sera pour rappeler que, de toute façon, que l'Angleterre fasse ou non partie de la Communauté économique européenne, la question de l'avenir et du soutien de la livre se posera au sein de la communauté monétaire internationale, qu'il s'agisse du club des Dix ou du fonds monétaire international. Il faudra bien trouver une solution et il faudra bien que la France y participe.

Notre deuxième observation portera sur la question relative à la monnaie de réserve. Même si votre exigence de voir la livre renoncer à ce rôle est fondée, il faudra remplacer l'instrument de réserve qu'elle constitue par un autre. Vous ne souhaitez pas que ce soit le dollar et vous n'avancez pas non plus la candidature du franc. Alors, ne faudra-t-il pas un nouvel instrument de réserve, peut-être européen ? Mais au cours des négociations monétaires internationales, vous semblez avoir jusqu'à maintenant refusé sa création.

Vous le constatez, toutes ces questions sont très complexes. C'est pourquoi il ne nous paraît pas possible que les demandes que vous avez présentées constituent un préalable à toute discussion entre les Six et la Grande-Bretagne.

Qu'aucune décision finale sur la candidature anglaise ne puisse être prise avant que les problèmes que vous avez posés n'aient évolué favorablement, c'est une chose. C'en serait une autre que d'interdire l'ouverture d'un dialogue entre la Grande-Bretagne et les Six sur les conditions de son adhésion, conditions qui demanderaient une mise au point aussi lente que celles qui concernent la politique agricole commune et l'union douanière vis-à-vis des pays du Commonwealth.

Le dialogue sera nécessairement long, peut-être même très long. Le gouvernement britannique devrait mettre à profit sa durée pour rétablir ses finances extérieures. Mais pour nous, quelle que soit la forme du dialogue, il est important qu'il commence — il est donc nécessaire que la France ne s'y oppose pas — et qu'il soit conduit avec loyauté et sincérité. Si vous n'acceptez pas l'ouverture du dialogue, nous devrions en conclure que les arguments économiques avancés ne sont pas, à vos yeux, les plus importants, et qu'en réalité vous ne voulez pas de l'Angleterre dans l'Europe pour des raisons politiques.

Mes amis et moi-même attachons la plus grande importance à cet aspect des choses, car le renfort anglais donnerait une chance de plus à l'Europe d'équilibrer les puissances américaine et russe, et ce d'autant qu'aujourd'hui, pour la première fois, la Grande-Bretagne est disposée, ou paraît disposée, à participer à la construction d'une véritable Europe politique.

Vous ne pouvez, hélas ! nous présenter, cette année encore, aucun progrès vers la réalisation de cette Europe politique sans laquelle — vous le savez bien — le passage de l'union douanière à une union économique est problématique et exigera des délais beaucoup trop longs.

L'Europe économique ne peut se faire sans lois européennes, et dans beaucoup d'autres domaines que ceux du statut de la société européenne ou des brevets. Or des lois européennes supposent des institutions démocratiques pour les élaborer et pour les voter.

Une deuxième conférence au sommet des Six devait avoir lieu à Rome avant la fin de l'année. Il n'en est plus question. L'ajournement de cette conférence traduit la stagnation que nous déplorons et un manque de volonté communautaire, dus, notamment, à ce que vous avez effarouché nos partenaires qui ont une conception différente de la vôtre des conditions de la sécurité européenne et des relations entre l'Europe et les Etats-Unis. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur plusieurs bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

C'est avec des années de retard que nous avons abordé l'autre jour l'idée d'une politique communautaire de la recherche scientifique. Mais cette politique n'aboutira pas à des résultats assez amples et assez rapides pour répondre à ce qu'on a récemment appelé le défi américain, si vous vous en tenez à votre méthode de simple coopération entre les gouvernements.

Une fois de plus s'imposera, à propos de l'Europe technologique, la nécessité de constituer une véritable autorité européenne. Ce n'est pas une question de doctrine, c'est une question d'efficacité. Aussi longtemps que chaque gouvernement voudra, dans ce domaine, rester seul maître de ses décisions, de ses financements et de ses choix, l'Europe — nous en sommes convaincus — ne rattrapera pas le retard qu'elle a pris par rapport à l'Amérique du Nord.

Mes amis et moi, nous continuons donc à formuler à l'encontre de votre politique européenne deux critiques fondamentales. Vous affirmez, à l'égard de toute forme de supranationalité, une horreur quasi philosophique. Dès qu'une tête de l'hydre reparaît, quelque vaillant chevalier tire son épée et s'en va pourfendre le monstre. (Applaudissements et sourires sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Cette attitude ne nous semble ni juste ni raisonnable. Toute vie communautaire suppose des transferts de souveraineté. Il ne s'agit pas de remettre les pouvoirs du Gouvernement français à une autorité extérieure et irresponsable. Il s'agit d'accepter que, dans certains cas, une autorité communautaire, émanation des six gouvernements, puisse prendre des décisions qui pourraient parfois s'imposer à eux.

Notre seconde critique — et c'est par là qu'en conclusion je rejoindrai mes propos antérieurs — porte sur l'orientation en quelque sorte géopolitique que le Gouvernement voudrait donner à l'Europe. Nous ne contestons — je l'affirme très clairement — ni l'ouverture à l'Est, ni la recherche de la détente, ni l'espoir, si lointain soit-il, qu'un jour l'Europe tout entière soit unie.

Mais nous contestons l'hostilité de principe à ce que l'on persiste à appeler le monde anglo-saxon, dont s'accompagne votre mouvement vers de meilleures relations avec l'Est. Nous ne formulons pas d'objection au dialogue avec Moscou, avec Varsovie ou avec Prague, mais nous ne comprenons pas pourquoi il n'y a pratiquement plus aucun dialogue avec

Washington et pourquoi il est si aigre avec Londres. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur plusieurs bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Nous avons toujours conçu la réalisation de l'unité européenne comme partie d'une entreprise plus vaste, celle qui consiste à assurer à l'ensemble du monde occidental, en cette partie du *xx*<sup>e</sup> siècle, une cohésion justifiée par la communauté de ses principes et l'immensité des tâches qui lui incombent et lui incomberont pour atténuer les différences de développement et de niveau de vie qui existent entre l'Occident et le tiers monde.

Or votre politique ne contribue pas à cette cohésion. Fréquemment, elle lui tourne le dos parce qu'elle est trop souvent dominée par des vues, qui nous paraissent dépassées, sur les vraies racines de la puissance et sur une notion de l'indépendance nationale que fait éclater le progrès scientifique et technologique.

Nous constatons que sur tous les points chauds du globe où il aurait été souhaitable que nous puissions tenter de concilier, de rapprocher les antagonistes, ni la France ni l'Europe ne sont présentes et ne peuvent prendre d'initiative utile : la France, parce que ses prises de position font qu'elle serait immédiatement récusée par l'une ou l'autre des parties en cause ; l'Europe, parce que, dans le domaine politique, personne n'a le pouvoir de parler en son nom. Vous avez ainsi contribué — involontairement, je le reconnais — à maintenir la double hégémonie à laquelle vous prétendiez faire échapper l'Europe.

Les sources de notre désaccord avec la politique du Gouvernement sont donc profondes et le restent.

Ce désaccord peut-il s'atténuer ? Nous en jugerons par vos réponses, monsieur le ministre. Si elles ne devaient pas venir, comme ce fut trop souvent le cas dans le passé, ou si elles n'étaient pas de nature à nous rassurer, nous ne pourrions qu'en tirer les conséquences lors du vote qui interviendra sur votre budget. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur plusieurs bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Inchauspé. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

**M. Michel Inchauspé.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget des affaires étrangères est un budget en expansion sage et austère. Mais je ne m'attendrai pas sur les problèmes intérieurs à votre ministère, non plus que sur celui de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Mes collègues l'ont fait ou le feront excellemment, et beaucoup mieux que moi-même.

En revanche, je désire appeler votre attention, monsieur le ministre, sur une question qui, n'étant pas d'une actualité brûlante, pourra être étudiée sans passion. Il s'agit de nos relations avec les pays de langue espagnole et, plus particulièrement, d'une part, de l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun et, d'autre part, de la situation des pays de l'Amérique latine vis-à-vis de la France.

Tout d'abord, il serait intéressant de connaître la situation actuelle de l'Espagne au regard de la communauté des Six. Il semble qu'une forme d'association ait été instituée entre les Six et la péninsule ibérique. Quels sont les obstacles qui entravent l'intégration véritable de ce pays dans le Marché commun ? Loin de présenter les mêmes inconvénients que celle de la Grande-Bretagne, l'adhésion de l'Espagne à la Communauté économique européenne offre des avantages nombreux, non seulement pour l'Ouest et le Sud-Ouest français, mais également pour le pays tout entier.

Premièrement, la position géographique de l'Espagne la rend solidaire de l'Europe. Elle n'en est séparée ni par un bras de mer ni par des espaces désertiques non habités. Elle est partie aussi intime des Six que l'Italie, autre pays latin. Toute notre histoire, notre civilisation et notre culture sont liées à celles de l'Espagne.

Deuxièmement, sur le plan monétaire, la peseta est une monnaie stable et n'a plus connu de dévaluation depuis plusieurs années. Si la balance commerciale de l'Espagne est déficitaire, sa balance des paiements ne l'est pas.

Troisièmement, sa production est déficitaire dans la plupart des secteurs où celle de la France est excédentaire. Ce marché de trente millions de consommateurs manque de lait, de maïs, d'orge. L'Espagne importe déjà ces marchandises en provenance de France, mais en appliquant des droits à l'importation qui limitent beaucoup ces possibilités. Elle manque de viande, mais tantôt elle ouvre sa frontière à nos produits, tantôt elle la referme pour faire entrer de la marchandise américaine ou argentine.

Quatrièmement, elle importe des produits manufacturés de tous ordres ; mais elle doit, à l'heure actuelle, en acheter une

bonne partie aux Etats-Unis dans le cadre d'accords de troc, le loyer des bases militaires étant acquitté en nature.

Cinquièmement, sa principale exportation, celle des agrumes, ne gêne pas la France qui n'en produit pas; les Italiens, non plus, n'y verraient pas un obstacle majeur à l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun.

Sixièmement, le seul domaine dans lequel elle est en concurrence avec la France est celui du tourisme, mais son entrée dans le groupe des Six provoquerait une certaine égalisation des salaires, lesquels constituent l'un des postes essentiels des frais généraux de l'hôtellerie. L'acuité de cette concurrence se trouverait donc réduite.

Septièmement, il est à peine besoin d'ajouter que l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun est l'une des conditions principales de la revitalisation de tout le Sud-Ouest français, isolé à une extrémité de l'Europe des Six.

Par ailleurs, aucun lien ne lie l'Espagne à un ensemble comme le Commonwealth britannique, et aucun des inconvénients signalés à propos de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun n'existe en ce qui concerne l'Espagne.

En revanche, les avantages sont nombreux pour l'Europe des Six et notamment pour la France.

La semaine prochaine va s'engager une nouvelle phase décisive des pourparlers entre les représentants espagnols et les représentants des Six.

Je vous demande, monsieur le ministre, d'encourager l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun. L'Allemagne y est favorable. Le dernier voyage du ministre espagnol de l'agriculture en Allemagne le prouve.

Les liens qui unissent la France à l'Espagne sont importants, mais ceux que nous avons noués avec l'Amérique latine, malgré l'isolement de l'Europe au moment de la dernière guerre, sont restés très fermes. Les noms des Argentins, des Chiliens, des Uruguayens, des Vénézuéliens de souche française peuplent les annuaires et les bottins des capitales sud-américaines.

Le dernier voyage du général de Gaulle prouve amplement le prestige de la France dans tous ces pays. Mais il semble qu'à la suite de ce voyage une mesure, qui serait sans grande répercussion financière pour notre pays, pourrait être prise et qui aurait pour ces nations une conséquence très bénéfique.

Le mal dont souffrent la plupart des Etats d'Amérique latine est l'instabilité monétaire. Sans doute n'existe-t-il pas un autre continent dans le monde qui connaisse autant de cascades de dévaluations.

La conséquence de cet état de choses est celle que vous connaissez: inflation, fuite des capitaux, investissements impossibles faute de prêteurs ou taux d'intérêt prohibitifs et disparition totale de l'épargne.

Quand un Argentin gagne un peu d'argent, il n'a de cesse qu'il ne l'ait transformé en dollars pour l'expédier aux Etats-Unis. Les Argentins exportent leur argent et les étrangers n'en importent pas en Argentine.

Le résultat, c'est que l'Alliance pour le progrès, qui est essentiellement fondée sur des prêts remboursables en dollars, n'intéresse qu'une infime minorité et s'oriente vers des productions immédiatement rentables sans recherche d'une productivité à long terme qui fait tant défaut à ces pays neufs.

De quelle manière la France peut-elle porter remède à cette situation sans gêner pour ses finances tout en retirant un avantage moral et l'avantage matériel de nouveaux débouchés pour son industrie?

Du temps de son empire, notre pays avait mis au point un système de zone monétaire plus connu sous le nom de zone franc. On pensait que ce système disparaîtrait avec l'accession à l'indépendance de ces divers pays, car il semblait que le maintien de la zone franc aurait entraîné des sujétions économiques et surtout politiques à ces pays, très susceptibles quant à la sauvegarde de leurs droits sur ces divers plans. Il n'en a rien été et la zone franc a survécu. Les comptes de tirage ouverts à ces pays le sont toujours sans que cela pose des problèmes financiers à la France ou aux pays africains tels que le Sénégal, la Côte-d'Ivoire, le Tchad.

Le résultat en a été que leur monnaie est restée stable et liée au franc français. Les transactions passent par le marché monétaire de Paris et leurs réserves sont également chez nous.

Ce qui est fait pour les pays d'Afrique, pourquoi ne pas le proposer aux pays d'Amérique latine? A titre d'essai, en limitant les risques, on pourrait commencer par l'étendre aux deux plus petits pays de ce continent qui se trouvent d'ailleurs être les deux pays les plus francophiles d'Amérique du Sud. Ils ont l'avantage d'être l'un sur le versant pacifique et l'autre sur le versant atlantique et de prendre en quelque sorte en diagonale tout le continent sud-américain.

Si l'opération réussissait — et on ne voit pas pourquoi elle ne réussirait pas — les Etats-Unis et les pays d'Europe auraient une indication de la voie à suivre pour l'accession au statut de nation moderne des pays de l'Amérique latine qui sont continuellement soumis à des troubles sociaux s'étendant à tout le continent, alors qu'ils ont tout ce qu'il faut pour réussir un vaste marché commun latino-américain, dont on parle d'ailleurs sans arrêt au cours de différentes conférences, qui se tiennent à Bogota, à Lima, à Punta del Este. Ce ne sera possible qu'avec une situation monétaire solide. Grâce à l'expérience qu'elle a faite dans les pays de la zone franc, la France une fois de plus peut montrer la voie à suivre. Ce ne sera pas la première fois ni la dernière. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

**M. le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique:

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1968, n° 426. (Rapport n° 455 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan):

Affaires étrangères (suite):

Affaires étrangères. — (Annexe n° 2. — M. Lepeu, rapporteur spécial; avis n° 462 de M. René Ribière, au nom de la commission des affaires étrangères);

Relations culturelles. — (Annexe n° 3. — M. Roux, rapporteur spécial; avis n° 459 de M. Weber, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales; avis n° 462 de M. Xavier Deniau, au nom de la commission des affaires étrangères);

Agriculture, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. et article 60:

Agriculture. — (Annexe n° 6. — M. Paquet, rapporteur spécial; avis n° 456 de M. Le Bault de La Morinière, au nom de la commission de la production et des échanges; avis n° 456 de M. Borgeade (enseignement agricole), au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales);

Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F.O.R.M.A.). — (Annexe n° 11. — M. Godefroy, rapporteur spécial; avis n° 456 de M. Bertrand Denis, au nom de la commission de la production et des échanges);

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B. A. P. S. A.): — (Annexe n° 33. — M. Paquet, rapporteur spécial; avis n° 456 de M. Bousseau, au nom de la commission de la production et des échanges; avis n° 459 de M. Delong, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales);

Article 60.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique:

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quinze minutes.)

Le Chef du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
VINCENT DELBECCHI.

(Le compte rendu intégral des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)

